

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
DE BASE ET DE L'ALPHABETISATION



BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice

SECRETARIAT GENERAL

RESEAU D'APPUI FRANCOPHONE POUR L'ADAPTATION ET LE DEVELOPPEMENT DES TIC
EN EDUCATION
(RESAFAD-TICE/MEBA)

Étude de l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique

THEME :

« Usages et bonnes pratiques des technologies et des documents de communication dans l'enseignement à distance et l'apprentissage libre, plus particulièrement pour la formation continue des enseignants ».

Réalisée par :
Mme KONE/TAGO Haoua
Correspondante Nationale

Novembre 2006

INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE I : CADRE SOCIÉTAL.....	5
1.1 Les radios.....	5
1.1.1 Les radios étatiques.....	5
1.1.2 Les radios privées commerciales.....	6
1.2 Les chaînes de télévision.....	7
1.2.1 La télévision nationale du Burkina (TNB).....	7
1.2.2 Les chaînes de télévisions privées.....	7
1.3 Le Conseil Supérieur de l'information.....	8
1.3.1 Les missions et attributions de régulation.....	8
1.3.2 Les missions et attributions d'autorisation.....	8
1.3.3 Organisation et fonctionnement.....	8
1.3.4 Le collège des Conseillers.....	9
1.3.5 Les commissions spécialisées.....	9
1.3.6 Les services administratifs.....	9
1.4 Les télécommunications.....	10
1.5 L'informatisation du Burkina Faso.....	10
1.6 L'Internet : le réseau intertropical d'ordinateurs (RIO).....	10
1.7 L'autorité nationale de régulation des télécommunications (ARTEL).....	11
CHAPITRE II : USAGES ET BONNES PRATIQUES DES TECHNOLOGIES ET DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION DANS L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET L'APPRENTISSAGE LIBRE AU BURKINA FASO, PLUS PARTICULIÈREMENT POUR LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS	12
2.0 Analyse de la situation de l'éducation au Burkina Faso.....	12
2.1 Organisation de la formation continue des enseignants	13
2.2 Introduction des NTIC dans le secteur éducatif Burkinabé.....	18
2.2.1 Le programme « Partners In Learning » de MICROSOFT.....	20
2.2.1.1 Les contraintes à relever avec l'appui du programme.....	20
2.2.1.2 Le public cible du programme.....	21
2.2.1.3 Les stratégies de mise en œuvre du programme PIL.....	21
2.2.1.4 Les modalités de mise en œuvre du programme.....	22
2.2.1.5 Les objectifs généraux du programme.....	22
2.2.1.6 Les objectifs spécifiques.....	22
2.2.1.7 Les résultats attendus.....	23
2.2.1.8 Bilan annuel du Programme Partners in Learning (PIL).....	23
2.3 L'usage des technologies dans l'éducation de base au Burkina Faso.....	24
2.3.1 La radio scolaire.....	25
2.3.2 La revue ARC.....	26
2.3.3 Le centre de veille technologique de la DRDP.....	26
2.3.4 Le RESAFAD-TICE/MEBA.....	26
2.3.5 Le PPI/VIH/SIDA.....	28
2.4 L'enseignement secondaire.....	29
2.4.1 World Links.....	29

2.4.2 Le réseau des inspecteurs de français.....	33
2.4.3 Le projet pilote des Cyber- écoles du NEPAD.....	33
2.5 L'enseignement supérieur.....	35
2.5.1 Le campus numérique francophone de Ouagadougou.....	35
2.5.2 La DPNTIC.....	36
2.5.3 Le RESAFAD-TICE/Université de Ouagadougou.....	36
2.5.4 L'Université Virtuelle Africaine (UVA).....	36
2.5.5 L'institut supérieur de technologies (IST).....	37
2.5.6 Le centre d'accès à l'information de Bobo-Dioulasso.....	37
CHAPITRE III : USAGES ET BONNES PRATIQUES DES TECHNOLOGIES ET DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION DANS DES SECTEURS HORS EDUCATION.....	41
3.1 La délégation Générale à l'informatique	41
3.2 Le CENATRIN.....	42
3.3 L'ONATEL.....	43
3.4 La SONAPOST (les cyberpostes et les cyberkiosques).....	45
CONCLUSION.....	45
A/ Liste des documents consultés.....	45
B/Personnalités rencontrées	46
C/Références Bibliographiques.....	47
D/SIGLES ET ABREVIATIONS.....	48

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays sahélien, situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest et faisant frontière avec 06 autres pays qui sont : le Mali, le Niger, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Ghana. Sur le plan mondial, le Burkina Faso est classé parmi les pays pauvres très endettés (PPTE). Sa capitale administrative est Ouagadougou, une ville située au centre du pays. Son climat est tropical, de type soudano-sahélien et est caractérisé par des variations pluviométriques considérables allant d'une moyenne de 350 mm au Nord à plus de 1000 mm au sud-Ouest. On y distingue deux saisons de durées inégales :

La saison pluvieuse ou hivernale qui est très brève et varie entre 2 mois et demi et 4 mois selon les années et qui se situe entre le mois de juin et le mois de septembre.

La saison sèche qui est beaucoup plus longue et pénible pour les populations, et qui s'étend entre octobre et mai soit environ 8 à 9 mois. La population de la ville de Ouagadougou est d'environ 1 200 000 habitants.

L'insuffisance pluviométrique provoque une forte migration des populations du Nord et du Centre vers les grandes villes et aussi vers les zones les mieux arrosées telles que le sud, l'Ouest et le Sud-ouest. Les populations burkinabés migrent également vers les pays côtiers voisins notamment la Côte d'Ivoire et le Ghana à la recherche de conditions de vie meilleure.

La température varie entre 15 et 45 degrés celsius et l'évaporation moyenne annuelle est estimée à 3000 mm. La population burkinabé est d'environ 13,6 millions d'habitants (2004) et est majoritairement constituée de femmes (51,7%). Les hommes représentent seulement 48,3%. Le taux de croissance moyenne est de 2,37% l'an. La population est essentiellement rurale (83%). Les jeunes représentent plus de la moitié de la population (55%). L'espérance de vie à la naissance qui était de 52,2 ans avec 53,6 ans pour les femmes et 50,7 ans pour les hommes est passée à 46 ans en 2000 avec la pandémie du SIDA. Les femmes sont plus exposées à ce fléau compte tenu de leur vulnérabilité et de leur constitution physique. Le taux de mortalité générale est de 16,4 pour 1000 et le taux de mortalité infantile est de 93,7 pour mille (en1996).

Le pays est classé 172^{ème} sur 175 selon le rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD en 1997. 44,5% de la population vivent en dessous du seuil national de pauvreté établi à 41.099 FCFA, soit 59 dollars US par adulte et par an selon l'étude de l'INSD sur le profil de pauvreté au Burkina Faso. Le produit intérieur brut est de 230 dollars par habitant. L'accroissement annuel du PIB

CHAPITRE I :

LE CADRE SOCIÉTAL

1.1 Les radios

1.1.1 Les radios étatiques

Le paysage radiophonique au Burkina Faso est semblable à ce qui s'observe dans plusieurs autres pays de la sous-région. En plus des chaînes nationales et régionales (Radio Rurale, Radio Arc-en-ciel, Radio- Arc- En- Ciel Plus, Radio Bobo, Radio Gaoua) qui sont des démembrements de la Radio Nationale du Burkina, il y a des radios locales mises en place par l'État et gérées par les communautés locales (les radios de Diapaga, Djibasso, Gassan, Kongoussi, Orodara, Poura, etc.). Les nombreuses radios FM commerciales sont principalement implantées dans la capitale et dans quelques centres urbains de l'intérieur à côté des radios confessionnelles. Il existe enfin des radios associatives souvent localisées dans les zones rurales, à l'initiative des associations ou ONG. C'est le cas de radio palabre à Koudougou, radio Mougou à Banfora, radio Bankui à Dédougou, etc.

Le Burkina Faso est volontiers cité comme un pays ayant beaucoup œuvré dans le domaine de la radio rurale. En effet, sa capitale Ouagadougou abrite le Centre Interafricain d'Études en Radio Rurale de Ouagadougou, le **CIERRO**, qui a formé des centaines de journalistes et de techniciens sur le continent.

En octobre 1998, le Conseil Supérieur de l'Information (**CSI**), organe de régulation de l'information au Burkina Faso a décidé d'intervenir pour "définir et organiser la classification des radios et télévisions opérant sur le territoire national en faisant élaborer des cahiers de charge spécifiques pour chaque type de média". Toutes les radios existantes ont dû se conformer à cette mesure en fonction du type de radio (associative, commerciale, confessionnelle,...) et ont signé une convention d'exploitation à la place de l'ancienne licence. Selon M. Adama Fofana qui était président du CSI à l'époque, il s'agissait de sortir ces opérateurs d'un cadre informel, dans lequel aucune loi n'est applicable, pour les camper dans un système structuré comme cela se doit dans un État républicain".

Source: " La Socio -Économie des Médias et des Communications Sociales au Burkina Faso: de la production à la consommation des messages" par Serge T. BALIMA & AL.

Les radios publiques ont pour rôle d'assurer le service public en matière d'activités radiophoniques. Elles contribuent au développement économique, social et culturel du Burkina Faso. Elles sont au service de l'intérêt général et comprennent : la Radiodiffusion Nationale du Burkina (R.N.B.) et ses démembrements, la Radio Rurale et les Radios locales.

Les radios étatiques relèvent essentiellement de deux instances :

- la Direction Générale de la Radio Nationale du Burkina
- la Direction de la Radio rurale

La Radio Nationale du Burkina (R.N.B.) a été créée en 1959 sous le nom de Radiodiffusion de Haute-Volta. Depuis 2000, elle est devenue une direction de l'Office de la Radio Télévision du Burkina (ORTB). Elle a été dirigée depuis février 2001 jusqu'au 11 février 2005 par une femme, pour la première fois dans l'Histoire de la Radio Nationale. La Radio Burkina compte :

- la station nationale de Ouagadougou;

- la station F.M. Canal Arc-en-Ciel, créée en 1991 pour faire face à la concurrence suscitée par l'apparition des radios commerciales privées,
- la station régionale de Bobo-Dioulasso, créée en 1962, qui émet essentiellement dans les langues parlées à l'ouest du pays (dioula, sénoufo, bobo, mooré et français). Elle s'est adjointe, depuis 2 ans, Canal Arc-en-Ciel Plus, calqué sur la station ouagalaise, mais qui partage la fréquence de Radio Bobo. Elle cumule donc les vocations urbaine, rurale et de "proximité".
- la station régionale de Gaoua, créée en 1985 et qui couvre le sud-ouest avec des programmes principalement en lobiri, dagara, birifor, dioula et mooré.

A l'ensemble de ces services de la R.N.B., il faut ajouter les radios étatiques à vocation rurale ou locale :

- **La Radio rurale**, créée en 1969, est devenue en 1992 une Direction à part entière après avoir été pendant des années sous la tutelle de la Radio Nationale. Elle occupe la même fréquence que la radio nationale et produit 37 % des programmes diffusés par la chaîne ;
- les 6 radios locales communautaires (Gassan, Diapaga, Orodara, Kongoussi, Poura, Djibasso) sont également nées à l'initiative de l'État entre 1986 et 1993. Elles sont censées être animées et gérées par des associations locales (de paysans, de jeunes, de femmes, de fidèles, de groupements villageois) et sont placées sous la tutelle technique d'un service de suivi et de coordination des radios locales dépendant de la Direction de la Radio rurale.

L'ensemble des services radiophoniques de l'État est toutefois en train d'évoluer aujourd'hui vers de nouveaux statuts. Comme le soulignait le rapport 1998 du Conseil Supérieur de l'Information (C.S.I), "la RNB et la TNB, structures de service public, devront prendre en compte la notion de performance relative à la rentabilité économique et à la qualité des programmes (...) dans un secteur qui sera de plus en plus marqué par la concurrence. Face à la multiplication des radios F.M. privées, la R.N.B. se devait de procéder elle aussi à une mutation. Dans le cadre de cette réforme, la R.N.B. est passée, depuis le 31 mars 1999, au statut d'Établissement public à caractère administratif (EPA). Toutefois, les modalités pratiques de cette modification n'ont pas encore été mises en place.

La radio rurale n'a pas encore acquis un statut qui lui permette de voler de ses propres ailes: elle devrait évoluer vers un statut de Direction générale et non vers un statut d'établissement privé à caractère administratif (EPA) comme les autres médias d'État, car on estime qu'elle ne peut pas générer suffisamment de bénéfices commerciaux pour assurer son autonomie. Depuis juin 1999, la radio rurale devait disposer de son propre émetteur et émettre sur une fréquence à part, mais cette autonomie d'émission a été reportée. Quant aux radios locales, gérées par l'autorité administrative locale, il faut souligner que les partenaires au développement, qui sont les principaux pourvoyeurs de revenus de ces radios, souhaiteraient les voir se dégager de la tutelle de l'administration afin qu'elles puissent être entièrement gérées par les communautés locales.

1.1.2 Les radios privées commerciales

Elles sont nées dans la mouvance du processus de transition démocratique. Elles sont régies par les dispositions en vigueur en matière commerciale et doivent être constituées sous forme de sociétés anonymes (SA) ou de sociétés à responsabilité limitée (SARL).

· La radio Horizon F.M. :

Cette station, dont l'initiative remonte déjà à 1987, a effectivement commencé à émettre en décembre 1990. C'est une entreprise individuelle au nom de Moustapha Laabli Thiombiano, artiste musicien ayant longtemps vécu aux États-Unis. Première radio privée commerciale de l'Afrique de l'ouest francophone, elle a très vite connu un succès considérable et a progressivement créé des stations FM autonomes dans toutes les grandes villes du Burkina Faso : Bobo-Dioulasso (1992), Banfora (1993), Dédougou, Koudougou (1993), Kaya, Dori (1998), Tenkodogo, Garango et enfin Pô.

Pendant des années, elle a constitué le relais de la Voix de l'Amérique (V.O.A.) au Burkina Faso jusqu'à l'interdiction, décidée par le CSI, d'opérer des décrochages sur des radios internationales pour des stations établies au Burkina Faso, et ce à partir de décembre 1997.

Les nouveaux textes édictés par le CSI et auxquels toutes les radios ont dû se soumettre stipulant que chaque radio doit avoir son siège social dans la ville où elle émet, les différentes stations de province de Horizon FM ont dû acquérir leur autonomie. Elles sont censées vivre aujourd'hui de leurs propres recettes, mais il apparaît clairement qu'elles ne peuvent pas survivre sans le soutien de la maison mère pour l'instant.

La Radio Pulsar

Radio Pulsar est née le 28 octobre 1996 de l'association de 4 partenaires, jeunes investisseurs burkinabè ou issus de la diaspora burkinabé en Côte d'Ivoire, passionnés de radio. Elle est la seule structure de la Sarl "Pulsar communications" pour l'instant, mais un projet de télévision se profile. L'installation de la radio a bénéficié de l'appui de la BBC dont la station retransmettait le Journal Parlé en décrochage. Depuis l'interdiction des décrochages internationaux par le C.S.I., ce système a été interrompu. La BBC, installée en F.M. à Ouagadougou depuis 1999, a laissé à Radio Pulsar le soin d'héberger et d'entretenir son émetteur.

La Radio Savane FM

Radio Savane FM est une Sarl constituée par 3 actionnaires (MM. Edouard Bouda, Charlemagne Abissi et Boubacar Zida). Elle a commencé à émettre en septembre 1999, grâce à l'ancien émetteur de Radio Énergie à Ouaga qui appartenait en fait à un des actuels actionnaires (Édouard Bouda). Radio Savane occupe la même fréquence, le même matériel d'émission, sensiblement le même personnel et épouse un peu une philosophie similaire à celle de la défunte radio dirigée par l'animateur Inoussa Sankara. Elle a également repris la fréquence de Radio Énergie à Yako et s'apprête à être relayée, pour certains programmes, à Kaya par Radio Manegda, en voie d'installation.

La Radio de l'Amitié (Radio Zoodo de Ouahigouya)

Cette radio a d'abord été créée en 1992 comme la branche locale de Horizon F.M.. En août 1997, la station a été fermée pour non paiement des impôts (les responsables locaux de la radio pensaient que la maison- mère payait à Ouaga). Le directeur actuel, Tréboul Ouédraogo, propriétaire de l'Hôtel de l'Amitié qui héberge la radio, a épongé les arriérés et repris la station à son nom. La radio a recommencé à émettre en juin 1998.

1.2 Les chaînes de télévision au Burkina Faso

1.2.1 La télévision nationale du Burkina

La télévision nationale du Burkina, autrefois appelée Volta -vision a été créée en 1963, par décret N° 410/PRES/AN portant promulgation de la loi n° 17-63/AN du 24 juillet 1963. Le démarrage officiel des émissions a eu lieu en août 1963. A la création de cette maison, les avis étaient partagés sur sa mission. Certains pensaient qu'elle était créée juste pour combler le plaisir de quelques politiciens, tandis que d'autres pensaient qu'elle était le seul instrument capable de promouvoir le développement socio- économique du pays. La Volta -vision a été équipée en son temps d'un matériel de marque THOMSON d'un coût d'environ 62 millions de francs CFA. Les postes téléviseurs avaient été achetés sur budget de l'Etat et distribués à certaines personnalités et aux établissements secondaires. Il y avait également des postes téléviseurs dans les lieux publics tels que la mairie, l'hôpital, la maison des jeunes, le Mess des officiers, la place du marché et chez le Larlé Naaba, chef coutumier. La Volta Vision émettait deux (2) heures par jour de 19 heures à 21 heures. La journée du samedi était réservée à la maintenance. L'émetteur était de 50 Watts de type 35A et de marque CSF. Il avait une antenne bidirectionnelle qui ne pouvait porter que sur environ 20 km. Entre 1973 à 1982, le nombre d'heures d'émissions est passé à 4. La nouvelle appellation « télévision nationale du Burkina » est intervenue avec la Révolution Démocratique et Populaire qui a procédé un changement des noms de toutes les institutions du pays. En 1984, la télévision émettait 6 jours par semaine du mardi au dimanche de 19 heures à 22 heures. Ce qui représentait 312 jours par an. Depuis septembre 1998, la TNB diffuse 75 heures de programmes par semaines.

1.2.2 Les chaînes de télévisions privées

Avec la libéralisation du secteur de la communication, de nombreuses chaînes privées ont été ouvertes au Burkina Faso. Ce sont entre autres :

- Canal 3 qui est une chaîne privée commerciale dont le public cible est surtout les jeunes. Elle est sponsorisée en grande partie par un particulier libanais du nom de FADOUL et aussi par quelques particuliers burkinabés.
- Canal Viim Koeega (CVK) est une chaîne privée confessionnelle de la religion protestante. Ses émissions sont conçues pour des chrétiens protestants en général et la plupart des animateurs sont issus de ce milieu.
- Canal TV5 est le relais de la chaîne internationale TV5. Elle permet aux burkinabés de suivre l'actualité presque à la minute et présente des émissions culturelles très diversifiées.
- Africable c'est la chaîne du continent africain. Elle est plus ou moins reliée à TV5 et permet de vivre l'actualité africaine, la culture, les jeux, etc.

1.3 Le Conseil Supérieur de l'Information

Le Conseil Supérieur de l'Information (C.S.I.) est une autorité administrative créée le 1er août 1995 conformément aux dispositions de la loi N° 56/93/ADP du 30 décembre 1993 portant code de l'information. Il garantit au Burkina Faso l'exercice de la liberté d'information dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur. C'est l'instance de régulation de l'information. La nouvelle appellation de cette institution est Conseil Supérieur de la Communication.

1.3.1 Les missions et attributions de régulation

Le Conseil Supérieur de l'Information est garant du respect des textes législatifs et réglementaires applicables aux diffuseurs publics et privés, soit de l'ensemble des règles qui protègent et encadrent la liberté de la communication.

Dans ce cadre, le Conseil Supérieur de l'Information veille à la sauvegarde des principes fondamentaux tels :

- la garantie de l'exercice régulier de la profession ;
- le respect de la législation en vigueur et de la déontologie en matière d'information au Burkina Faso ;
- le respect des principes régissant la publicité dans les médias ;
- la garantie de la promotion de la culture nationale à travers les médias audiovisuels.

1.3.2. Les missions et attributions d'autorisation

Le Conseil Supérieur de l'Information a pour mission fondamentale la gestion de l'espace hertzien du Burkina Faso. Ainsi, le CSI :

- Délivre des autorisations d'exploitation des bandes de fréquences des radios et télévisions du secteur privé ;
- autorise l'exploitation des systèmes de rediffusion de télévisions par le procédé MMDS ;
- élabore des cahiers des charges spécifiques pour les médias audiovisuels publics et privés. En outre des conventions sont signées entre le CSI et les médias.

Le Conseil Supérieur de l'Information a aussi pour mission :

- de veiller au pluralisme et de l'équilibre de l'information à travers le contenu des programmes des médias audiovisuels ;
- de fixer les règles devant régir l'accès des partis politiques aux médias publics pendant les campagnes électorales ;
- d'exercer un contrôle sur les programmes des médias au Burkina pour attester de leur conformité avec les dispositions des cahiers des missions et des charges et les conventions signées.

Par rapport aux pouvoirs exécutif et législatif, le Conseil Supérieur de l'Information :

- peut être consulté pour des projets et propositions de lois relatifs aux médias ;
- peut formuler des propositions, donner des avis et faire des recommandations sur des questions relevant de son domaine de compétence.

1.3.3 Organisation et fonctionnement

Le Conseil Supérieur de l'Information est composé d'un collège de onze membres dont :

- quatre (4) membres désignés par le Président du Faso ;

- deux (2) membres désignés par le Président de l'Assemblée Nationale ;
- deux (2) membres désignés par le Président de la Cour Suprême ;
- trois (3) membres désignés par les Associations Professionnelles des Journalistes du Burkina.

Les membres désignés par le Président du Faso, le Président de l'Assemblée Nationale et le Président de la Cour Suprême ont un mandat de trois ans renouvelable une fois. Les membres désignés par les Associations ont un mandat de deux ans renouvelable deux fois. Ils sont nommés par décret.

Le Conseil Supérieur de l'Information fixe les règles de fonctionnement de ses organes, services et commissions spécialisés. Les organes de l'institution comprennent :

- Le collège des conseillers ;
- Les commissions spécialisées ;
- Les services administratifs.

1.3.4 Le collège des Conseillers

Monsieur Adama FOFANA, Premier Président du Conseil Supérieur de l'Information a été nommé par le décret n°95-428/PRES du 16 octobre 1995.

La nomination des dix (10) autres conseillers est intervenue pour compter du 15 janvier 1996. Les membres du Conseil ont prêté serment le 28 mars 1996 devant la cour d'appel de la Cour Suprême avant leur entrée en fonction.

A la date du 30 avril 1998, le collège des conseillers comprenait les personnalités suivantes :

- Président : Monsieur Adama FOFANA, Administrateur des Postes et Télécommunications ;
- Vice-présidente : Madame Isabelle OUEDRAOGO, Magistrat ;
- Madame Monique ILBOUDO, Assistant d'université : Conseiller
- Monsieur Pierre Claver SONGRE, Conseiller de presse et techniques de l'information : Conseiller ;
- Madame Chantal OUEDRAOGO, Chef de section de l'information : Conseiller ;
- Monsieur Souleymane SAVADOGO, Chef de section de l'information : Conseiller ;
- Madame Bernadette SANOU, Professeur certifié de linguistique : Conseiller ;
- Monsieur Prosper KOMPAORE, Maître assistant d'université : Conseiller ;
- Monsieur Kélémory OUATTAARA, Ingénieur du Génie rural : Conseiller ;
- Monsieur Kourita SANWIDI, Maître assistant d'université : Conseiller ;
- Madame Haby DJIGA, Conseiller des Affaires Economiques : Conseiller.

Le collège des conseillers se réunit dès que les circonstances l'exigent sur convocation de son Président. Les avis, décisions et recommandations du Conseil sont adoptés lors de ces réunions.

1.3.5 Les commissions spécialisées.

Les commissions du Conseil Supérieur de l'Information sont :

- la commission chargée de la radiodiffusion : Présidente : Madame Chantal OUEDRAOGO ;
- la commission chargée de la télévision : Président : Monsieur Souleymane SAVADOGO ;
- la commission chargée des questions de fréquences et des nouvelles technologies de communication : Président : Monsieur Pierre Claver SONGRE ;
- la commission chargée de l'équilibre et du pluralisme de l'information : Présidente : Madame Monique ILBOUDO.

L'examen de certaines questions donne lieu à la création de groupes de travail.

1.3.6 Les services administratifs

Les services administratifs du Conseil Supérieur de l'Information comprennent :

- le cabinet du Président ;
- le secrétariat général sous l'autorité duquel sont assurées la préparation et l'exécution des délibérations du collège des conseillers. Il assure la coordination des services et le suivi des relations techniques avec les administrations et organismes extérieurs ;

Monsieur Moumouni SANOGO, Conseiller de presse et techniques de l'information est le Secrétaire Général du Conseil Supérieur de l'Information.

Le secrétariat général comprend :

- la questure : Responsable Monsieur Laurent OUEDRAOGO, Administrateur des services financiers ;

- le département de la Documentation, des Archives, des Autorisations et du Contrôle : Responsable Monsieur Bakary Hubert PARE, Conseiller de presse et techniques de l'information ;
- le département des Affaires Juridiques et de la Coopération : Responsable Madame Fatoumata OUEDRAOGO, Juriste ;
- le département de la Communication : Responsable Monsieur Pierre WAONGO, Chef de section de l'information.

En sa séance du mercredi 2 février 2005, le conseil des ministres a érigé le **CSI** en Conseil Supérieur de la Communication (**CSC**).

1.4 Les télécommunications

A l'accession du Burkina Faso à l'indépendance, ce pays disposait d'un réseau de télécommunication essentiellement composé de lignes aériennes et de liaisons radio à ondes décimétriques. La téléphonie internationale était assurée par France Câble et Radio (**FCR**). C'est en 1968 que le pays s'est doté d'une structure chargée de gérer le réseau et les services de télécommunication et d'exploiter une partie de la chaîne internationale (télex, radio). En 1982 le réseau international a été mis sous gestion totale de l'Office des Postes et télécommunications (**OPT**). Des centraux automatiques et une station terrienne des télécommunications ont été créés. Les liaisons hertziennes interurbaines et internationales ont également été mises en place conjointement avec la construction des réseaux aéro-souterrains. En 1987, l'OPT a été divisé en deux institutions autonomes, l'Office National des Postes (**ONP**) qui gère désormais les activités postales, et l'Office National des Télécommunications (**ONATEL**) qui est chargé d'assurer les activités de télécommunication. Ces deux entreprises bénéficient toujours d'un monopole de l'Etat.

En 1988, un plan directeur de développement des télécommunications a été mis en place et a permis un essor important du réseau à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Cela a permis de développer une desserte automatique dans plusieurs zones rurales et d'étendre le réseau international. En 1994, l'ONATEL a été érigé en société d'Etat. Cette mutation s'inscrivait dans le cadre des mesures d'accompagnement au programme d'ajustement structurel signé entre l'État burkinabé et les Institutions de Breton Wood et conférait à l'ONATEL un monopole jusqu'en décembre 1998, date à laquelle un nouveau cadre juridique et réglementaire portant réforme du secteur et une loi autorisant la privatisation partielle de l'ONATEL ont été adoptés.

De nos jours la SONAPOST et l'ONATEL sont deux institutions autonomes qui assurent convenablement leurs services à la satisfaction du public burkinabé.

Pour plus d'information vous visiter les sites :

SONAPOST : <http://www.sonapost.bf> et ONATEL : <http://www.onatel.bf>

1.5 L'informatisation du Burkina Faso

Le Burkina Faso a très tôt pris conscience de l'enjeu que représentait pour le pays la maîtrise de l'outil informatique. C'est ainsi qu'en 1970 une institution dénommée Centre National de Traitement de l'Information (CENATRIN) a été créée pour répondre à cette préoccupation. Des plans nationaux ont ensuite été mis en place pour accompagner le développement de l'informatique dans le pays. Le premier plan a été démarré en 1990 et a permis de développer le niveau de l'informatisation du pays. Ainsi, selon deux experts en informatique (Mahamoudou OUEDRAOGO et Joachim TANKOANO), le taux de croissance annuel des investissements en matériel informatique a été de 16,1% de 1990 à 1996. Durant ce premier plan quinquennal, les investissements informatiques ont été estimés à 7 milliards de francs CFA soit 1,67% des investissements globaux du pays. Entre 1990 et 1996, le parc informatique du pays a presque triplé de volume, passant de 1000 à 2700 ordinateurs. Le rapport entre la valeur du parc informatique et le Produit Intérieur Brut (PIB) du Burkina Faso qui était de 0,68% en 1990, a atteint 1% en 1995. Selon Mahamoudou OUEDRAOGO et Joachim TANKOANO, ce taux correspond au seuil à partir duquel l'impact de l'informatique sur l'économie du pays peut devenir significatif.

1.6 L'Internet : Le réseau intertropical d'ordinateurs (RIO)

Le Burkina Faso est compté parmi les premiers pays africains à bénéficier de l'Internet. C'est en 1989 que des chercheurs de l'ORSTOM ont installé un serveur UNIX et un réseau TCP/IP de 5 ordinateurs à Ouagadougou. La liaison avec le réseau mondial s'effectuait par modem. Un chercheur de l'IRD ex ORSTOM nous signale néanmoins que cette première connexion n'était pas suffisamment exploitée. C'est ce mini-réseau qui a donné naissance au Réseau Intertropical d'Ordinateurs qui est l'ancêtre de l'Internet africain. En 1991, l'ONATEL a mis en place un service de transmission de données fiable dénommé FASOPAC qui est en fait l'équivalent du transpac français. Ce service a permis de développer l'utilisation de la messagerie électronique à l'ORSTOM. Mais c'est surtout la préparation de la conférence de Rio en 1992 qui a donné une nouvelle ampleur au réseau. Cette conférence a permis la mise à la disposition de l'Internet dans toutes les ONG participant au sommet de la terre a donné ainsi la première impulsion à une collaboration technologique de la recherche au Burkina Faso. C'est ainsi que l'ORSTOM a créé le domaine « bf » en collaboration avec l'École Supérieure d'Informatique (ESI) fondée par Joachim TANKOANO.

En 1992, la ville de Bobo a été également reliée au réseau. En 1994, à l'occasion du deuxième colloque africain de recherche informatique, l'état du réseau lui a permis de mettre à la disposition des chercheurs une salle reliée à Internet.

En 1996, le Burkina Faso est exclu de l'initiative Leland. En effet, l'USAID (United States Agency for International Development) lance l'initiative Leland. Ce programme de la coopération américaine a pour objectif de sortir l'Internet de son cadre universitaire. Il propose à une vingtaine de pays africains l'installation de liaisons spécialisées à haut débit (64 à 128 kbs) entre l'Internet américain et l'opérateur national de télécommunications. Ce programme qui inclut l'installation des infrastructures et la formation de techniciens, impose néanmoins une condition aux pays bénéficiaires : ces derniers doivent engager une procédure de libéralisation du marché des télécommunications. Le marché des télécommunications du Burkina Faso n'ayant pas été prometteur, le pays n'a pas bénéficié de cette proposition.

L'ouverture de l'Internet au public est intervenue en 1997. Le Burkina Faso a mis en place un service d'accès Internet à l'attention du grand public à la même période que ses voisins. Ce service a été officiellement ouvert le 19 mars 1997.

L'opérateur canadien télélobe a été choisi pour relier l'ONATEL de Ouagadougou au réseau mondial. Le nœud Internet du Burkina appelé fasonet était de 64kbs. Il est passé à 256 kb/s puis à 1 Mbs.

De nos jours, l'accès à Internet est assuré par un nœud principal situé à Ouagadougou et cinq nœuds secondaires situés à l'intérieur du pays. La largeur de bande de la connectivité Internet internationale utilisée est de **18 Mbit/s**.

1.7 L'autorité nationale de régulation des télécommunications (ARTEL)

L'autorité nationale de régulation des télécommunications (ARTEL) est apparue dans le secteur des télécommunications à la faveur de la réforme de l'administration entreprise par le gouvernement depuis 1997. L'ARTEL est un établissement public de l'Etat à caractère administratif qui a été créé par la loi N°051/98/AN du 04 décembre 1998 portant réorganisation du secteur des télécommunications au Burkina Faso. Cette réforme a permis l'entrée de nouveaux opérateurs sur la scène des télécommunications au Burkina Faso. L'ARTEL a pour missions de :

- faire appliquer la réglementation en matière de télécommunications ;
- veiller au respect des dispositions de l'acte de concession et du cahier des charges du concessionnaire des droits exclusifs de l'Etat et l'Etat ;
- de délivrer des autorisations d'exploitation des services de télécommunications en veillant au respect de leurs dispositions ;
- d'accorder les agréments des équipements terminaux et de veiller au respect de leurs dispositions ;
- d'assurer la gestion et le contrôle du spectre des fréquences radioélectrique ;
- d'assurer avant tout recours arbitral ou juridique la conciliation ou l'arbitrage des litiges nés entre les exploitants des télécommunications et entre ceux-ci et les consommateurs ;
- veiller à l'exercice des missions de l'Etat en matière de télécommunications.

L'ARTEL est gérée par un conseil d'administration composé de neuf (9) membres dont huit (8) représentent l'État et le neuvième, le personnel.

La Direction Générale de l'ARTEL est composée de trois directions opérationnelles qui sont :

- la direction de la régulation ;
- la direction de la gestion du spectre et ;
- la direction administrative et financière.

C'est l'ensemble de ces textes qui constitue les outils de régulation des télécommunications. L'ARTEL possède un site web qui se trouve à l'adresse : <http://www.artel.bf>

CHAPITRE II :

USAGES ET BONNES PRATIQUES DES TECHNOLOGIES ET DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION DANS L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET L'APPRENTISSAGE LIBRE AU BURKINA FASO, PLUS PARTICULIEREMENT POUR LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

2.0 Analyse de la situation de l'éducation au Burkina Faso

Selon l'annuaire statistique 2004-2005 de la DEP/MEBA, les trois premières décennies après les indépendances ont été caractérisées par une lente évolution des indicateurs de développement du système éducatif burkinabé nonobstant quelques bonds enregistrés au début des années 80. Mais depuis la conférence de Jomtien (1990), le Burkina Faso avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, a consenti d'énormes efforts en faveur de son éducation de base. Ceci s'est traduit par une amélioration quantitative et qualitative de son système éducatif. La couverture scolaire a considérablement augmenté grâce à la réalisation de programmes de construction de salles de classes, de recrutement et de formation de maîtres. Ce qui a permis d'atteindre un taux brut de scolarisation d'environ 57%.

En dépit des progrès enregistrés au cours de la dernière décennie, les niveaux de scolarisation et d'alphabétisation demeurent parmi les plus faibles du monde et les inégalités dans l'accès demeurent accentuées. Le bas niveau de scolarisation du pays s'explique à la fois par des facteurs d'offre et de demande. Le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 42,7 % en 2001/2002¹ et de 56,8% en 2004-2005² ; le taux brut d'admission (TBA) au CP1 de 40,3% en 2001 à 70 % en 2004. Pour la même période, les tendances pour les filles indiquent une hausse certaine sans toutefois atteindre les objectifs fixés en la matière. Ainsi le TBS est passé de 37,2% à 51% et le TBA de 34,7% à 64.1 % posant ainsi avec acuité le problème du maintien même si les taux d'abandon, de promotion et de réussite au CEP enregistrent de légers progrès. D'une manière générale le système éducatif Burkinabé reste marqué par des difficultés de plus ordres à savoir :

- une faible efficacité interne liée à d'importants taux de redoublement allant de 10 % à 36 % selon le niveau et à de faibles taux de promotion occasionnant un gaspillage énorme de ressources ;
- une faible représentativité des femmes, seulement 24% du corps enseignant. Ce qui ne favorise pas la scolarisation des filles ;
- l'insuffisance, voire la précarité des services et des équipements d'eau, d'assainissement, de santé et de nutrition ainsi que des logements des enseignants ;
- un très faible taux d'accessibilité notamment pour les filles, dû au poids des traditions, (travaux domestiques pour les filles, les mariages forcés ou précoces), , à l'image négative que renvoie

¹ Source : Synthèse des Données Statistiques de l'Éducation de Base 2003-2004 (DEP/MEBA)

² Source : Annuaire statistique du MEBA 2004/2005

l'école et les enseignants, au coût assez élevé supporté par les familles, aux conditions pénibles d'études à l'éloignement des écoles, au manque de fournitures scolaires, au faible suivi sanitaire et nutritionnel, au faible niveau d'instruction et/ou à l'analphabétisme des parents et à leur situation économique précaire ;

- un faible taux d'alphabétisation des adolescents et adultes 15-24 ans (18,4 % en 1998 et 21,8 % en 2003). Au rythme actuel l'objectif national de porter le taux à 40 % en 2011 ne sera vraisemblablement pas atteint ;
- un nombre élevé d'adolescents de 09-18 ans vivant en marge du système éducatif existant. Cela s'explique à la fois par l'insuffisance et l'inadaptation de l'offre éducative.

Face à cette situation, des innovations comme les écoles satellites, les centres d'éducation de base non formelle et les écoles bilingues ont été introduites dans le système éducatif depuis 1994 dans le but de (d) :

- accroître l'offre d'éducation et en améliorer la qualité à travers le rapprochement géographique et culturel de l'école du milieu;
- renforcer les capacités des communautés et de l'administration scolaire ;
- lutter contre toutes sortes de disparités, notamment celles liées au genre, etc.
- favoriser une meilleure insertion socioprofessionnelle des adolescents et adolescentes ;
- promouvoir les langues nationales dans le système éducatif ;
- lier l'acte d'apprendre à l'acte de produire ;
- etc.

II.1 Organisation de la formation continue des enseignants

Au Burkina Faso, la formation continue prend le relais de base pour compléter, améliorer, ajuster les apprentissages au regard des conditions concrètes auxquelles est confronté l'agent.

Elle scinde en trois volets le but poursuivi : le perfectionnement, le développement professionnel et la croissance personnelle.

Dans le contexte d'une éducation visant la formation intégrale de la personne et d'une pédagogie active et personnalisée, le professionnel de l'éducation doit être plus qu'un enseignant; il doit être un éducateur.

La formation nécessaire est donc plus vaste que celle reliée strictement à l'enseignement. Elle doit viser une éducation de l'éducateur en vue de son propre développement ainsi qu'une formation professionnelle appropriée concernant une grande diversité de tâches d'assistance à l'éducation d'autres personnes.

Il faut donc se rapprocher considérablement des conditions réelles d'exercice du métier, en analyser les dimensions et les savoirs, puis en tirer les conséquences sur le plan de la formation. Il faut former des praticiens réflexifs, conscients de ce qu'ils font, des effets de leurs actes et du contexte dans lequel ils agissent et capables d'évoluer avec leurs collègues et les parents d'élèves.

Y est relié le concept de continuum de formation: former un tel praticien ne se fait pas en quelques années à l'école professionnelle, une fois pour toutes. C'est l'affaire d'une vie professionnelle, faite de remise en question , de recherche et d'évolution.

Le personnel chargé d'éducation, quel que soit le niveau d'exercice de ses fonctions, baigne dans une situation multidimensionnelle très complexe, en raison même de l'évolution des connaissances, la fulgurante mutation du tissu social, la grande variété des contextes dans lesquels il est appelé à

évoluer. Ces contraintes engage le personnel dans des soubresauts sociaux que la formation initiale, quelle que soit la consistance et les pertinence du programme ne peut apaiser une fois pour toute.

La formation initiale doit prendre en compte cette importante donnée et placer tout le personnel, par des approches variées, dans l'optique d'une auto formation nourrissante.

Dès lors, chacun des personnels du MEBA, pour ne pas se scléroser doit chercher continuellement à mettre à jour ses connaissances, améliorer ses compétences et parfaire ses prestations. En outre, ces personnels constituant une famille professionnelle, il importe qu'ils en connaissent les origines, l'histoire et les espoirs, afin de mieux contribuer à son évolution.

Le recueil d'indicateurs de résultats du PDDEB, 2001-2004, en son sous-comité: "Qualité et pertinence", sous-programme: " Formation et motivation du personnel" se donne comme indicateur: " Le plan directeur de formation continue révisé est mis en application à partir du 4ème trimestre de 2001.

La formation continue diplômante est constituée d'un ensemble de modules spécifiques dont la maîtrise va préparer les IAC et IA, en théorie et en pratique aux examens professionnels.

Eu égard aux contraintes professionnelles, la préparation aux concours professionnels des personnels est laissée à l'initiative des encadreurs pédagogiques du terrain qui, en fonction de leurs capacités et de leur disponibilité temporelle pourront organiser des cours au profit des candidats de leurs territoires respectifs.

Tableau des épreuves des examens et concours :

Examen	CEAP	CAP	Concours IP	Concours CPI	Concours IEPD ¹
E. Écrites	Pédagogie Générale Pédagogie Appliquée	Pédagogie Générale Pédagogie Appliquée	Pédagogie Générale Culture Générale	Pédagogie Générale Culture Générale	Pédagogie Générale Culture Générale
E. Orales	Législation scolaire	Législation scolaire Direction École Activités péri,	Exposé sur PAI ou PEQ	Législation scolaire: résolution cas pratique	Législation scolaire:gestion du système
E. Pratiques	Animation sportive Examen du PAI	Animation sportive Examen du PAI			

1. Inspecteur de l'Enseignement du Premier Degré

PA : Plan d'Amélioration

Épreuve Examen	Pédagogie Générale	PSYCHO	PSYCHO Pédagogique.	Évaluation.	Péda du français	Péda du calcul	Éveil	PAI
I.A	Méthodes d'enseigne- ment et d'éducation		Ressorts psychologiques d'un apprentissage efficace	Conditions d'apprentissag e efficace et relation d'aide du maître	Importance du français dans la formation de l'élève	Importance du calcul dans la formation de l'élève	Importance des activités d'éveil	Connaissances sur la GAR
IAC	Fondements et capacité de maîtrise des méthodologies	Développement psychomoteur affectif et intellectuel de l'enfant		Déf. objectifs pédagogiques. Pourquoi évaluer ? Domaines de l'évaluation instruments d'évaluation	Importance du français dans la formation de l'élève		Importance des activités d'éveil	Connaissances sur la GAR

PAI : Plan d'Amélioration Individuel

PAC : Plan d'Amélioration Collectif

Tableau des concours professionnels : plan pratique

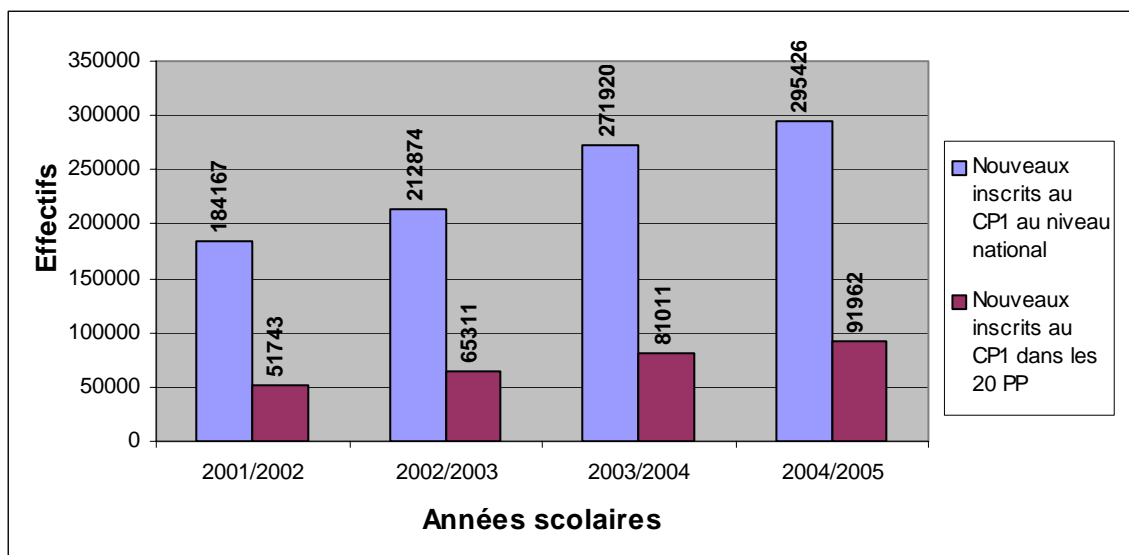
Examen Épreuve	Techniques de Dissertation	Plan d'amélioration Individuels	Préparation aux épreuves écrites et orales
I. A	Initiation à la technique de la dissertation Pédagogique	Élaboration de Plans d'Amélioration Individuels	Aptitude à conduire de bonnes leçons; -- Capacité d'organisation et de présentation d'un court exposé
I.A.C	Renforcement des acquisitions et habiletés des IAC à la maîtrise de la Dissertation	Élaboration de Plans d'Amélioration Individuels	-Aptitude à conduire de bonnes leçons; -Capacité d'organisation et de présentation d'un court exposé

II.1.3 L'alphabétisation et l'éducation non formelle

L'effort d'alphabétisation et d'éducation non formelle au Burkina Faso connaît la participation de la société civile et des ONG. Elle contribue à l'accroissement de l'accès par des actions multiformes touchant à la construction et équipements d'infrastructures ainsi qu' à la sensibilisation des différents acteurs sur le terrain ; Elles a la particularité d'impliquer les populations bénéficiaires à travers la participation communautaires. On peut citer l'exemple de la construction des écoles bilingues, des écoles satellites, les centres d'éducation de Base non formelle, le parrainage des écoliers, l'incitation à la scolarisation des enfants, notamment des filles à travers la dotation en cartables minimums et des Rations A Emporter, (RAE) etc.

Entre l'année scolaire 2001/2002 et 2004/2005, le nombre des nouveaux inscrits a augmenté de 60% ; ce qui a fait passer le TBA de 47% à 70%. Dans les 20 provinces prioritaires, on a observé une pareille accélération de l'ordre de 45% au cours de la période. Au niveau national, le taux brut de scolarisation passe de 45% à 56,8% tandis que celui des 20pp passe 30% à 40%, soit une amélioration de 10 points. La parité filles/garçons a passé de 0,73 en 2001/2002 à 0,82 en 2004/2005. Dans la même période, dans les 20pp, ce ratio passe de 0,68 à 0,83.

Graphique 1 : évolution des nouveaux inscrits au CP1 de 2001/2002 à 2004/2005



On observe (graphique ci-dessus), au niveau national et dans les 20 Provinces Prioritaires, une augmentation continue des effectifs des nouveaux inscrits au CP1. Cependant, le rythme d'augmentation a ralenti tant au niveau national que dans presque toutes les régions. Le même phénomène est constaté chez les filles nouvellement inscrites au CP1 dans les deux niveaux.

Il va s'en dire que le taux brut d'admission national (TBA) prend la même allure. Il passe de 65,95% en 2003-2004 à 70,00% en 2004-2005. Par contre dans les 20 PP, le TBA a connu une forte régression entre 2003-2004 et 2004-2005 d'un point différentiel d'au moins 4 points de %.

Quant aux taux bruts de scolarisation (TBS) au niveau national et dans les 20 PP, ils ont augmenté respectivement de 4,6 points de % et 2,36 points de % pour atteindre 56,80% et 17,00% en 2004/2005. Le rythme de croissance annuel malgré l'évolution positive a connu une régression au cours de l'année scolaire 2004/2005. Chez les filles, le TBS a évolué à un rythme un peu plus rapide que celui du TBS national. Celui des 20 PP a connu également une croissance.

La scolarisation des filles a bénéficié de deux campagnes massives respectivement en 2003-2004 dans 19 provinces et en 2004-2005 dans 30 provinces ; la réalisation d'un Plan Intégré de Communication (PIC) dans le Séno et à la Komandjari ; et la tenue d'une conférence avec les 13 gouverneurs des régions. Des mesures incitatives ont été prises et réalisées dont les principales sont : la prise en charge des cotisations de filles ; La gratuité des fournitures scolaires ; Dotation des AME en bicyclettes, etc.

Les données statistiques révèlent un bilan satisfaisant de l'exécution du programme au cours de la période 2001 – 2005. Les indicateurs montrent une tendance positive et l'apport du Fonds pour l'Alphabétisation et l'Éducation non formelle (FONAENF) est très sensible. En alphabétisation initiale (AI), pour la période 2001-2002 à 2004-2005 on constate une augmentation considérable, le nombre total d'apprenants passant de 106 640 en 2001 à 197 412, soit une augmentation de 85,12%. Le nombre d'apprenants en AI cumulé de 2001 – 2005 est de 640 856 et a ainsi dépassé les prévisions de 200 000 apprenants comme le prévoyait le document d'évaluation du PDDEB (novembre 2001).

Dans les 20 provinces prioritaires, le nombre des nouveaux inscrits est passé de 58 796 en 2001-2002 à 90 061 apprenants/tes en 2004 – 2005 ; soit une croissance de **58,18%**. On constate que malgré les efforts déployés l'augmentation des inscrits dans ces provinces reste en deçà de la moyenne nationale.

Au niveau de la participation des femmes, on note une progression très lente et en dent de scie : 57,39% en 2001-2002 à 57,7% en 2004-2005. C'est dire que pour l'atteinte de l'objectif de 60% de femmes au niveau des inscriptions, beaucoup d'effort reste à déployer. Cette situation a amené la DGAENF à élaborer un plan d'action pour l'alphabétisation des femmes qui sera discuté et validé en décembre 2005 dans le cadre du plan d'action prioritaire du MEBA et mis en œuvre à partir de 2006.

Pour ce qui est de la Formation Complémentaire de Base (FCB), on est passé de 31433 à 90 913 apprenants/tes entre 2001 – 2002 et 2004 – 2005, soit une augmentation de 189,23%. Le pourcentage des femmes est passé de 46,28% à 52,1% pour la même période.

Le **FONAENF**, partenaire privilégié de l'État en matière d'alphabétisation, fournit des efforts considérables. Sa contribution dans l'effort national est passée de 31 618 inscrits en 2002-2003 à 89 084 en 2004 – 2005, soit un accroissement de 181,75% pour l'AI. Quant à sa contribution au niveau national, elle est passée de 20,5% en 2002 – 2003 à 45,13% en 2004 – 2005 pour la AI. Au niveau de la FCB, cette contribution est passée de 16% en 2002 – 2003 à 37,4% en 2004 - 2005. Le nombre d'opérateurs appuyés est passé de 91 en 2002 – 2003 à 239 en 2004 – 2005. Le nombre de centres ouverts avec l'appui du FONAENF est passé de 1210 en 2002-2003 à 4713 en 2004-2005.

Dans le cadre des innovations pour l'alphabétisation des adultes, il s'avère opportun de comptabiliser les résultats des expériences telles que les centres REFLECT et l'alphabétisation en milieu de travail. Le cumul de ces deux expériences donne un effectif de 296 apprenants en 2001 – 2002 à 5573 en 2004-2005 tous niveaux confondus. En ce qui concerne l'éducation non formelle des adolescents de 9 - 15 ans.

Les inscrits dans les CEBNF ont évolué de 2031 à 3007 apprenants au cours de la période de 2001 à 2005 tous niveaux confondus dans 11 régions. Les régions du Centre- Est et du Centre- Sud ne disposent d'aucun CEBNF. A l'instar des CEBNF, d'autres structures d'encadrement de jeunes structures on non constituent des formules alternatives ont vu leur effectif évoluer de 1623 à 2180 apprenants au cours de la période de 2001 à 2005.

II. 2 Introduction des NTIC dans le secteur éducatif Burkinabé

Les ministères en charge de l'éducation du Burkina Faso sont fortement impliqués dans le processus d'intégration des TIC dans leurs activités. La communauté internationale s'est mobilisée et s'est réellement engagée en faveur du développement des NTIC dans tous les pays du monde à New York en 2000 au cours du Sommet du Millénaire où les participants ont déclaré que le principal défi du millénaire est de faire en sorte que la mondialisation demeure une force positive pour l'humanité entière, en encourageant par exemple l'introduction des NTIC comme stratégie pour atteindre des objectifs du millénaire.

Plusieurs événements majeurs sont intervenus depuis 1996 tendant tous à fournir à l'Afrique les moyens d'une adaptation et d'une intégration réussie à ce qu'il est convenu d'appeler la « société de l'Information » grâce notamment à la formation appropriée des ressources humaines. A cet effet, plusieurs rencontres ont eu lieu parmi lesquelles, la conférence de Bamako sur l'Internet comme passerelle de développement en 2000, la conférence des Ministres d'éducation de l'espace CEDEAO de Dakar en 2002, puis d'Accra et Abuja en 2004, l'atelier de Gaborone sur l'intégration des NTIC dans les écoles africaines en 2003. L'importance de l'introduction des NTIC au niveau des établissements

comme outils d'enseignement, d'échange, d'acquisition de connaissances et de compétences est devenue une nécessité pressante pour les responsables des systèmes éducatifs.

Le taux de croissance rapide de la population (2,37%/an), la faiblesse de la productivité, notamment dans le secteur agricole, le très grand retard pris dans le domaine de l'éducation principalement constituent pour le Burkina un handicap majeur à toute initiative de développement. A cet effet, la communication et l'accès à l'information sont apparus comme des facteurs déterminants pour l'épanouissement et le progrès de l'humanité. En cela, les NTIC peuvent constituer un puissant levier pour la valorisation des ressources humaines, le développement et l'atteinte des objectifs que la Burkina Faso poursuit à travers le CSLP.

Depuis avril 2004, le Burkina dispose d'un document d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Ce document d'orientation est en quelque sorte la feuille de route qui va permettre à notre pays de faire son entrée dans l'ère de la société de l'information marquée surtout par le phénomène de la mondialisation. Au cours de ce forum, les recommandations étaient focalisées entre autres sur des questions relatives à la disponibilité des sources d'énergie, au développement des ressources humaines, à la promotion de l'accès et de l'utilisation des NTIC, à la mise en œuvre de la politique nationale de communication pour le développement, à la mise en place d'un e- gouvernement.

Conscient de l'importance de l'introduction des NTIC dans le système éducatif, le Burkina Faso a mis en place un cadre juridique et institutionnel qui favorise le développement des NTIC. De même, l'ouverture du pays à la société concurrentielle et la sécurisation de la participation du secteur privé et de la société civile, constituent le fondement favorable à l'introduction des NTIC dans les secteurs de développement comme l'éducation.

Les ministères en charge de l'éducation du Burkina Faso ont signé un accord cadre dénommé « PARTNERS IN LEARNING » le 30 juin 2004 avec la société informatique MICROSOFT. En signant en juin 2004, l'accord cadre « PARTNERS IN LEARNING », le Burkina Faso et MICROSOFT tracent ensemble les sillons d'une réelle coopération pour l'introduction de l'informatique dans le système éducatif du Burkina Faso. L'objectif majeur de cet accord reste l'intention du Gouvernement du Burkina Faso et de MICROSOFT de nouer un partenariat à travers le programme « Partners in Learning » en faveur de l'éducation, par le renforcement des capacités des enseignants et des élèves d'une part et d'autre part en favorisant la formation des ressources humaines et l'accès aux technologies informatiques les plus récentes.

L'atelier national de réflexion sur l'élaboration du plan d'action du programme de partenariat entre Microsoft et les départements en charge de l'éducation au Burkina Faso, constitue un moment fort dans l'opérationnalisation de cet accord programme entre les deux institutions. Devant l'urgence d'une

Éducation pour Tous et la rareté des ressources, l'option de l'introduction des NTIC dans le système éducatif, est un défi contre la pauvreté, afin d'optimiser la recherche d'une éducation de qualité et équitable.

2.2.1 Le programme « partners in learning » de MICROSOFT

Lors du forum national de réflexion et de validation de la stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication, la société informatique MICROSOFT a souhaité entretenir des relations de partenariat avec les départements en charge de l'éducation du Burkina Faso. Cette proposition de partenariat dénommée « partners in learning » a reçu l'accord du Gouvernement du Burkina Faso et s'est concrétisée par la signature d'une convention entre les deux ministères en charge de l'éducation de notre pays et la société MICROSOFT le 30 juin 2004. Ce partenariat qui s'étend sur 5 ans (2004- 2009), consistera entre autres à aider le secteur de l'éducation du Burkina à développer des curricula pour introduire les NTIC dans le système éducatif. Pour ce faire, MICROSOFT offrira gratuitement certains logiciels et procèdera à une baisse sensible des coûts de certains autres pour le secteur de l'éducation. Il se chargera également d'aider les ministères en charge de l'éducation à trouver des partenaires qui leur offriront gracieusement des ordinateurs qui seront remis à neuf grâce à la configuration de logiciels adaptés.

Dans le cadre des préparatifs pour l'élaboration du plan d'action global pour la mise en œuvre des activités de ce partenariat, la Délégation Générale à l'informatique (DELGI) et les ministères en charge de l'éducation ont désigné trois coordonnateurs et 4 consultants nationaux qui se sont chargés de l'élaboration des termes de référence relatifs à l'atelier de réflexion et d'élaboration du programme « Partners In Learning ».

L'élaboration des termes de référence s'est faite courant août et septembre 2004 et cinq documents ont été soumis à l'appréciation des acteurs et partenaires de l'éducation lors de l'atelier national de réflexion sur l'élaboration du plan d'action du programme de partenariat entre MICROSOFT et les départements en charge de l'éducation tenu les 5 et 6 octobre 2004 à Ouagadougou.

L'accord cadre du programme « Partners In Learning » est la cheville ouvrière du partenariat éducatif entre MICROSOFT et les départements en charge de l'éducation du Burkina Faso. En effet, le Gouvernement du Burkina Faso, représenté par les deux ministres en charge de l'éducation a signé un accord de partenariat avec MICROSOFT le 30 juin 2004 pour une durée de 5 ans.

2.2.1.1 Les contraintes à relever avec l'appui du programme

Les études, les recherches et les expériences de terrain montrent que le système éducatif burkinabé est caractérisé par **une faible utilisation des NTIC à tous les niveaux**, alors qu'ils devaient participer au développement de la couverture, de l'accès et de l'amélioration de la qualité et de la pertinence du

système éducatif. Cette faible utilisation des NTIC, surtout en milieu rural procède de causes multiples, parmi lesquelles :

- L'absence de dispositif institutionnel de pilotage des NTIC au niveau des Ministères en charge de l'éducation ;
- L'absence de dispositif pérenne de maintenance du parc des PC
- le niveau de pauvreté élevé des populations ;
- le coût élevé des moyens de communication et d'énergie ;
- l'insuffisance et la mauvaise qualité des télécommunications en milieu rural;
- l'absence d'un dispositif de formation continue des formateurs ;
- l'insuffisance de l'offre des nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- la méfiance des acteurs de l'éducation et des parents à l'introduction des NTIC dans le dispositif d'enseignement et de formation

2.2.1.2 Le public cible du programme

Le public cible du programme est l'ensemble des acteurs du système éducatif, notamment, les élèves et étudiants, les enseignants, les chercheurs, les partenaires au développement, les communautés éducatives, les administrations scolaires. Les élèves, les étudiants et les enseignants sont directement concernés par le programme en ce qu'il va leur permettre d'utiliser les NTIC pour améliorer et diversifier les canaux d'accès au savoir et à l'information scientifique et technique, de renforcer les capacités de planification, de gestion et de pilotage du système éducatif. La communauté éducative aura la possibilité d'utiliser les mêmes canaux pour le suivi des progrès et des difficultés rencontrées par les élèves et les étudiants d'une part et d'autre part par le personnel d'encadrement.

2.2.1.3 Les stratégies de mise en oeuvre du programme PIL

Le programme qui sera mis en place sera fondé sur une approche modulaire et sera adapté en fonction des besoins du Burkina Faso et des moyens dont dispose le pays. Le partenariat est une dimension importante de la stratégie de mise en œuvre. En effet, l'introduction des NTIC dans le système éducatif requiert une synergie des compétences et des expériences aux niveaux nationaux, sous régional et international. La dynamique du partenariat Microsoft et Ministères en charge de l'éducation va conditionner la pérennité du programme dans le temps.

La formation et le perfectionnement des formateurs est également importante, car l'introduction des NTIC dans le système éducatif commande que les actions tendent dans un premier temps à mettre en place un potentiel de formateurs en vue de la démultiplication des acquis spécifiques dans tout le pays.

Il ne peut pas y avoir un développement de l'introduction des NTIC sans un minimum de services techniques chargés non seulement de la mise à neuf des PC, mais également des centres performants de maintenance installés dans les grands centres urbains du pays.

La réussite de tout programme dépend de la mise en place d'un organe de pilotage, avec des missions précises tant au niveau central qu'au niveau déconcentré. Ce comité est une structure de veille qui regroupe les responsables de l'éducation et de Microsoft d'une part et d'autre part les structures partenaires.

La coordination des activités sur le terrain sera assurée par la mise en place de la coordination du programme et de son équipement conséquent. Il est prévu le recrutement ou le redéploiement des personnels nécessaires.

Les ressources financières disponibles seront sans aucun doute les intrants nécessaires qu'il faut transformer pour obtenir des résultats escomptés. Pour ce faire, des actions de plaidoyer, de lobbying doivent être organisées en vue de mobiliser davantage de partenaires techniques et financiers en vue du financement des actions d'introduction des NTIC dans le système éducatif.

2.21.4 Les modalités de mise en oeuvre du programme

Le programme doit s'exécuter sur une période de 5 ans à compter de janvier 2005, avec toutefois une période pilote entre novembre et décembre 2004. Le premier semestre de 2005 sera consacré à la mise en place des organes institutionnels du programme, au recrutement du personnel, à la mise en place d'un dispositif de plaidoyer en direction d'autres partenaires.

2.2.1.5 Les objectifs généraux du programme

Pour répondre à la priorité que le Gouvernement accorde au système éducatif dans ses plans de développement et compte tenu de l'accord partenarial entre Microsoft et les Ministères en charge de l'éducation, l'objectif général est de concevoir un programme quinquennal d'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif du Burkina Faso ainsi que l'émergence d'une société capable d'utiliser les NTIC.

2.2.1.6 Les objectifs spécifiques

Pour atteindre cet objectif de développement, le principal objectif immédiat est **d'élaborer un plan d'action pour les cinq ans à venir**. Pour ce faire, il s'agit :

- de mettre en place un dispositif de pilotage institutionnel ;
- de mettre en place un dispositif de maintenance du parc PC ;
- d'acquérir le matériel informatique ;
- de mettre en place une stratégie de formation des formateurs dans le court et moyen terme ;
- de sensibiliser la communauté éducative, les décideurs, les parents d'élèves sur le bien fondé de l'introduction des NTIC dans le système éducatif au Burkina Faso.

2.2.1.7 Les résultats attendus

- Un plan d'action pour la mise en œuvre effective du partenariat Etat Burkinabé Microsoft est élaboré et est disponible
- Des organes de pilotage sont mis en place et sont fonctionnels
- Des équipements informatiques performants sont acquis et disponibles dans les établissements scolaires et universitaires
- Un dispositif de formation des formateurs en NTIC est opérationnel à partir de 2004
- Des centres de maintenance et de pièces de rechange sont créés et sont fonctionnels
- Une recherche-action est réalisée dans le cadre de l'introduction des NTIC dans le système éducatif.

2.2.1.8 Bilan 2004- 2006 annuel du Programme Partners in Learning (PIL)

Le programme qui était prévu pour démarrer en octobre 2004, n'a pu effectivement démarrer qu'en mars 2005. Sur les 136 enseignants programmés pour 2005, seulement une vingtaine provenant des directions centrales, de l'école Paspanga A et de l'ENEP de Loumbila ont été formés au Centre RESAFAD. Les activités planifiées n'ayant pas obtenu de financement, il nous a été impossible de déplacer les enseignants des provinces pour les amener au centre, ou de nous déplacer nous même pour aller vers eux, car il fallait régler la question des frais transport, d'hébergement et de séjour. Néanmoins nous disposons d'un logiciel de formation efficace qui couvre trois niveaux à savoir : niveau débutant, intermédiaire et avancé qui nous permet de continuer la formation des agents sur place à Ouagadougou. Ce programme est aussi consultable en ligne à partir du lien suivant : <http://www.school.za/PILAfrica/fr>

Au cours de l'année 2006, le programme Partners in Learning a formé une quinzaine d'encadreurs pédagogiques de l'enseignement primaire au mois de juin et également une quinzaine d'encadreurs pédagogiques de l'enseignement secondaire au mois d'octobre au développement de contenus numériques. Ces formations ont été réalisées par Monsieur Abdoulaye YATABARE, Coordonnateur du programme World Links avec l'appui d'un collaborateur Sénégalais.

2.2.2 Le projet pilote NEPAD des CYBER ECOLES

Le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui est un cadre d'action pour le renouveau de l'Afrique, s'est donné pour but de développer une nouvelle vision garantissant la renaissance de l'Afrique. Pour ce faire, il a identifié une infrastructure et plus particulièrement, le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme dossier prioritaire pour promouvoir sur le continent africain des conditions propices au développement durable. La commission cyber-Afrique du NEPAD est le groupe de travail du NEPAD qui est responsable du programme des TIC et de la mise sur pied de ses projets.

La commission cyber- Afrique du NEPAD entend exécuter son travail en allant chercher la collaboration et le partenariat dans le secteur gouvernemental le monde des affaires et les groupes communautaires. Le partenariat ainsi formé par la commission dans le but d'atteindre les objectifs du programme des tic du NEPAD est appelé le Partenariat de la société d'information pour le développement de l'Afrique (ISPAD). Les partenaires membres du ISPAD mettent en commun pour accomplir les tâches qui les attendent.

Dans le cadre de l'initiative des cyber- écoles du NEPAD, un ensemble de six projets prioritaires du NEPAD dans les TIC a été adopté par la commission cyber- Afrique du NEPAD. L'initiative cyber-écoles est un projet qui s'étend sur tout un continent regroupant plusieurs et plusieurs parties prenantes. Son but est de donner aux jeunes écoliers africains du primaires et du secondaires des compétences en informatique et de faciliter l'utilisation des TIC pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage dans les écoles. Le but ultime, après 10 ans de travail de connectivité en réseaux d'accès par satellite, dans plus d'un demi million d'écoles sur le continent, est de mettre à la portée de la majorité de la population africaine les compétences et connaissances nécessaires en technologies de l'information et de la communication pour qu'elle puisse jouer une part majeure, active et tangible dans son propre développement et son propre progrès. L'initiative cyber- écoles du NEPAD fait partie de ces projets prioritaires et a été officiellement lancée au sommet mondial économique de l'Afrique en juin 2003. Le projet pilote cyber- écoles est l'étape initiale fondamentale et essentielle à la mise en œuvre de l'initiative de grande envergure cyber- écoles du NEPAD. Le but du projet pilote cyber- écoles du NEPAD est de monter une banque de connaissances basées sur les expériences vécues et les problèmes rencontrés lors de l'implantation des TIC dans les écoles à titre expérimental à travers le continent africain. Cette banque servira de modèle et d'outil informateur lors de l'application de l'initiative à grande envergure dans toutes les écoles. A cette fin, le projet pilote cyber- écoles branchera en réseau et suivra six écoles dans chaque pays participant durant cette première phase de l'initiative.

Au Burkina Faso, le projet cyber- écoles du NEPAD est sous la tutelle du Secrétariat Général du Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique. Sa mise en œuvre effective et son suivi évaluation sont en cours de planification à la Direction Générale de l'enseignement secondaire général.

2.2.3 L'usage des technologies dans l'éducation de base burkinabé

Le Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation est chargé de la mise en œuvre de la politique éducative de la tranche la plus jeune de la population burkinabé et des adultes intéressés par l'alphabétisation. Le plan décennal de développement de l'éducation de base (2001 – 2010) conçu à cet

effet à pour mission principale de jeter les bases d'une scolarisation universelle à l'horizon 2015. Le PDDEB est placé dans une perspective à long terme en conformité avec l'objectif de développement humain durable adopté par le Burkina Faso. Il comporte trois grands programmes triennaux dont les financements totaux sont évalués à environ 235 Milliards de francs CFA.

Les objectifs généraux du PDDEB sont :

- accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation de base et réduire les inégalités de toutes sortes ;
- améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base et développer la cohérence et l'intégration entre les différents niveaux et formules d'éducation de base ;
- promouvoir l'alphabétisation ainsi que de nouvelles formules d'éducation alternatives ;
- développer et consolider les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures centrales et déconcentrées chargées du secteur ainsi que les capacités de meilleure coordination de l'aide extérieure.

Les résultats attendus de ce plan sont :

- Le taux de scolarisation est porté à 70% en l'an 2010, avec un effort particulier pour les filles et les enfants des zones rurales les plus défavorisées ;
- Le taux d'alphabétisation est porté à 40% en l'an 2010 ;
- La qualité, la pertinence et l'efficacité de l'enseignement de base et de l'éducation de base non formelle sont améliorées.

Les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle très important dans le processus de mise en œuvre du PDDEB, en témoigne la multiplicité de programme et de projet d'intégration ces technologies en éducation de base. Les expériences qui nous avons vécus au Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation font état de ce qui suit :

2.2.3.1 La radio scolaire

Dans l'histoire du Burkina Faso, jadis appelé Haute Volta, la radio scolaire a été le média qui a su offrir au monde de l'éducation un cadre de renforcement des connaissances pédagogiques. Née de la méthode d'apprentissage du français expérimental dans les classes primaires du pays, la radio scolaire a été expérimentée à la rentrée scolaire 1967/68, puis de 1969/70 avec une cinquantaine de classes des villes de Ouagadougou et de Bobo -Dioulasso. Une extension de ce processus a permis de doter les écoles en récepteurs radios qui permettaient aux maîtres et aux élèves de suivre les émissions voltaïques. A l'époque de sa création, la radio scolaire visait les objectifs suivants :

- apporter un appui pédagogique aux enseignants dans toutes les disciplines ;

- assurer leur formation continue et permanente dans la perspective d'un relèvement de leur niveau professionnel ;
- servir de soutien et de véhicule aux actions d'alphabétisation des adultes et à l'animation des activités scolaires ;
- servir à la généralisation de l'apprentissage avec l'appui sonore.

De nos jours, les objectifs de la radio scolaire ont subi une légère modification afin de réduire les coûts et d'adapter ces émissions aux réalités dans nos classes. Certaines émissions devenues caduques ont été abandonnées.

2.2.3.2 La revue ARC

La revue action réflexion culture (**ARC**) a été créée en 1968. C'est un journal d'informations pédagogiques qui permet à de nombreux enseignants en service dans les provinces les plus reculées du Burkina Faso de recevoir les nouveautés en ce qui concerne l'éducation et de se mettre à jour dans leurs classes. Avec la réalisation du site portail des ENEP, cette revue a été choisie pour faire un site web dynamique à part entière. Ce qui va permettre à de nombreux enseignants internautes de recevoir les informations pédagogiques par un autre canal. La revue ARC est sous la tutelle de la direction de la recherche et du développement Pédagogique qui est maintenant une direction technique de la direction générale du centre de recherche (DG CRIEF).

2.2.3.3 Le Centre de Veille Technologique de la DRDP

Le centre de veille technologique de la DRDP est une cellule informatique qui a été créé en octobre 2001 dans le cadre de la mise en œuvre du PDDEB pour permettre aux acteurs de l'éducation de base (chercheurs, documentalistes, pédagogues, spécialistes des innovations pédagogiques) de mettre leurs travaux en ligne afin de permettre aux monde de l'éducation du Burkina Faso et d'ailleurs de trouver les informations capables de les aider à améliorer leurs pratiques pédagogiques. Ce centre offre également l'opportunité aux acteurs de l'éducation de naviguer sur Internet et de rechercher des informations sur des sites pédagogiques à travers le monde.

2.2.3.4 Le RESAFAD-TICE /MEBA

Le réseau d'appui francophone pour l'adaptation et le développement des technologies de l'information et de communication en éducation (RESAFAD TICE /MEBA) est un programme de la coopération française parvenu à terme au mois d'octobre 2004. Pour pérenniser les acquis de ce programme et permettre aux agents du MEBA de se rapprocher des NTIC et de les intégrer dans leurs activités administratives et pédagogiques, un centre multimédia a été ouvert à la Direction Générale de

l'enseignement de base (**DGEB**). Ce centre qui est sous la tutelle administrative du Secrétariat général du MEBA a pour objectif de :

- rapprocher les nouvelles technologies de l'information et de la communication aux acteurs de l'éducation de base des directions centrales du MEBA et de la direction régionale de l'enseignement de base et de l'alphabétisation du centre ;
- favoriser l'émergence d'un nouveau type d'enseignants qui se serviront des NTIC pour améliorer la qualité de leur prestation dans les classes ;
- offrir des formations à distance aux acteurs de l'éducation de base.

Ce centre est un cadre de rencontres nationales sur les questions relatives aux NTIC. Il est un pôle de convergence pour les acteurs des ENEP et de l'ENSK. La salle est dotée d'une douzaine d'ordinateurs, d'une vidéo projecteur et d'un minimum de logiciels offerts par la coopération française et qui permet d'offrir des services de qualité aux acteurs de l'éducation.

Les activités de formations du centre de ressources :

Après l'installation officielle du matériel le 15 juillet 2004, des stratégies ont été développées pour permettre un bon fonctionnement de la structure et un bon déroulement des formations. Le centre RESAFAD ayant été déclaré par les autorités du MEBA comme un lieu d'information, de sensibilisation et d'appropriation des technologies de l'information et de la communication en éducation pour tous les acteurs de l'éducation de base, il était de notre devoir d'accueillir et de satisfaire autant que faire se peut, tous ceux- là qui ont reçu la bonne nouvelle et sont venus pour s'initier à l'outil informatique afin de «sortir de l'analphabétisme du troisième millénaire. C'est ainsi que du 16 au 31 juillet, des fiches d'identification des personnes désireuses de se former ont été élaborées et mises à la disposition des agents du MEBA. Ces fiches qui servent de dossiers de candidatures ont plusieurs objectifs :

- Elles permettent tout d'abord de connaître l'identité des personnes qui demandent la formation, les types de formations (logiciels) qu'elles demandent, la durée de la formation, les raisons qui les amènent à vouloir se former et leurs périodes de disponibilité.
- La fiche d'identification a également pour objectif de permettre un enregistrement et un suivi de l'enseignant déjà formé pour une éventuelle valorisation de ses acquis en cas de besoin.
- Elle a enfin pour objectif de nous permettre de faire le bilan quantitatif et qualitatif des formations que nous assurons au centre RESAFAD/MEBA.

Trois types de formations ont été assurées au centre durant la période du 02 août au 15 décembre 2004. Ce sont :

- l'initiation à la bureautique et à la simulation Internet ;
- la formation à la recherche documentaire, à l'ingénierie FOAD et à l'édition électronique, création de base de données MY SQL;

· la formation approfondie à la bureautique et Internet à la télématique.

- **L'initiation à la bureautique et à la simulation Internet**

Après enregistrement et appréciation des fiches de candidature qui ont été remplies et transmises par les usagers du centre, nous avons remarqué que beaucoup de collègues n'avaient aucune notion en informatique et souhaitaient recevoir des cours d'initiation. Nous avons donc décidé de mettre l'accent sur ce type de formation pour, non seulement satisfaire la majorité, mais aussi permettre l'émergence d'un nouveau type d'enseignants, de gestionnaires et d'encadreurs au sein du MEBA, afin que ces derniers nous servent de messagers pour inciter leurs collègues à emboîter leurs pas. C'est ainsi que certains agents des structures suivantes ont pu bénéficier des cours d'initiation : les inspecteurs et conseillers pédagogiques sortant de l'ENSK, le personnel de la DGEB, du secrétariat général, de la DPEBA du Kadiogo et des inspections de Ouagadougou. Les séances d'initiation qui durent 5 jours (du lundi au vendredi à raison de 2 heures par jour) permettent aux candidats d'acquérir des notions essentielles en **Windows**, c'est-à-dire le système d'exploitation et de découvrir les différentes composantes de l'ordinateur dès le premier jour. Le deuxième jour de la formation est consacré à la découverte du logiciel Microsoft Word qui est un logiciel de traitement de texte, les troisième et quatrième jours sont consacrés à Excel, le logiciel de calcul et le cinquième jour est réservé à l'apprentissage de PowerPoint et d'Internet. Chaque débutant qui rentre au centre RESAFAD a au moins dix heures d'accès à la machine. En dehors de ces heures, il peut revenir aux heures libres pour s'exercer sous le contrôle des formateurs ou des assistants de formation.

Malgré les dispositions prises pour satisfaire le maximum de personnes en temps record, nous n'avons pas encore épuisé la liste des demandes de formation. En effet sur plus de 521 candidatures reçues, seulement 185 ont été satisfaites à la date du 15 décembre 2004, soit 35,64%. Cette situation est due à la faible capacité d'accueil du centre. En effet, nous ne disposons que de 10 machines pour les formations, les deux autres ayant été transformées en un serveur Internet et un serveur MEBA qui sert en même temps pour le secrétariat. Certains enseignants des provinces ont demandé à être programmés pour le mois de décembre afin de pouvoir profiter des congés du premier trimestre.

Au mois de novembre 2005, le Centre RESAFAD/MEBA a bénéficié d'une connexion à Internet de Haut débit (512kbs/S grâce au projet d'appui à l'éducation Nationale (**PAEN**)).

2.2.3.5 Le PPIE/VIH/SIDA

Le programme pilote intégré éducation – VIH/SIDA est programme financé par le PNUD et le Gouvernement. Il est né d'une reformulation d'un autre programme dénommé PC/CEB. Le PPIE VIH SIDA vise à atteindre, dans l'éducation de base, les six (6) résultats ci-après :

1. le renforcement des comportements à faibles risques à travers des tests de dépistage ;

2. la vulgarisation des condoms au sein des acteurs de l'éducation formelle et non formelle ;
3. le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et institutionnelles des acteurs de l'éducation ;
4. la coordination avec les comités ministériels de lutte contre le SIDA ;
5. le développement du partenariat avec le système des nations unies et;
6. le suivi – évaluation. Les activités du programme auront pour base la lutte contre le VIH/SIDA en se servant des NTIC comme support à cette lutte.

Le PPIE/VIH/SIDA a déjà procédé à élaboration de documents pédagogiques à l'usage des enseignants et animateurs des écoles primaires, des ENEP et de l'ENSK pour la formation en NTIC des élèves desdits établissements. La philosophie qui sous tend cette expérimentation est qu'il faut initier les enseignants et les élèves aux NTIC afin qu'ils s'en servent pour rechercher les informations sur le VIH/SIDA en vue de se prémunir contre ce mal. Seulement 8 provinces impliquées dans ce programme :

1. le Kadiogo (école Patte d'Oie A et l'ENEP Privée Catholique de Saaba) ;
2. le Bulkiemdé (école centre de Koudougou et l'ENSK) ;
3. le Plateau Central (école centre de Ziniaré et l'ENEP de Loumbila) ;
4. le Yatenga (école centre et l'ENEP de Ouahigouya) ;
5. le Bulgu (école centre de Tenkodogo) ;
6. le Gourma (école centre et l'ENEP de Fada) ;
7. le Houet (école centre et l'ENEP de Bobo- Dioulasso) ;
8. le Poni (école centre et ENEP de Gaoua).

Tous les enseignants desdites écoles et deux enseignants de chaque ENEP et de l'ENSK ont reçu une initiation de 3 jours en informatique pour expérimenter les curricula dans les différents cours. Dans le cadre de ce programme, le PNUD a offert un lot de matériel composé de 48 ordinateurs neufs, 15 motos cross et 7 appareils de sonorisation au PPIE/ VIH/SIDA pour les provinces concernées par cette phase. Le programme pilote intégré Éducation VIH/SIDA et NTIC prend officiellement fin en Mars 2006.

2.2.4 L'enseignement secondaire

2.2.4.1 World Links

Le programme world Links a démarré au Burkina Faso en 2001. Actuellement 10 établissements scolaires (dont deux du primaire) et 212 enseignants y sont impliqués. Le programme a World Links Burkina a procédé à l'équipement de ces écoles en micro ordinateurs en collaboration avec le projet enseignement post primaire (PEPP) de la Banque Mondiale. World links a également travaillé en étroite collaboration avec d'autres partenaires d'appui tels que RENER et le RESAFAD pour la connexion sans

fil et l'apprentissage à distance, l'agence universitaire de la Francophonie pour le réseau linux et l'UNESCO dans le cadre des projets collaboratifs.

Les objectifs du programme sont :

- Former les élèves sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, en particulier Internet,
- Intégrer l'Internet en milieu scolaire, c'est à dire assurer une utilisation efficiente de l'Internet en Classe,
- Faciliter l'accès aux documents pédagogiques disponibles sur Internet tout en réduisant le coût de connexion ;
- Développer un esprit de Recherche et de Synthèse au niveau scolaire.

La coordination nationale du programme World Links est située dans l'enceinte du collège d'enseignement technique de Ouagadougou au deuxième étage de la section « froid et climatisation ». Un centre informatique y est ouvert et accueille régulièrement les élèves, les enseignants et les agents de l'administration. On y trouve Treize (13) ordinateurs connectés à Internet pour faciliter la recherche documentaire. Ces ordinateurs possèdent des ressources telles que l'encyclopédie encarta 2002; des sites aspirés; et des applications pédagogiques que les élèves utilisent librement dans le cadre de leurs recherches. Les élèves et les enseignants peuvent également imprimer, photocopier des documents, scanner et même graver sur CD- Rom.

Pour accéder à la salle Informatique Multimédia World Links, il faut avoir le statut, d'élève, d'enseignant ou de personnel administratif des établissements primaires ou secondaires. Il faut aussi participer à l'une des activités suivantes :

- Travailler de façon assidue et continue auprès du programme et améliorer ses rendements scolaires ;
- Ne pas détériorer le matériel informatique qui est à usage public ;
- Ne pas apporter de disquettes dans la salle multimédia ;
- Ne pas faire d'impression, de téléchargement, de scannage, utiliser un CD Rom ou toute autre périphérique sans autorisation ;
- Garder le silence et la discipline pendant les séances de travaux;
- Ne pas naviguer sur un site non recommandé (terrorisme, pornographie, pédophilie, etc...)
- Partager ses connaissances et expériences avec les autres élèves du centre.
- Eviter les retards de plus de 15 minutes ou les absences pendant les séances de formation et de réalisation de projets.
- N'exercer aucune pression physique ou morale sur un autre membre.

Les activités du centre multimédia World Links sont très diversifiées : de la navigation sur Internet, à la recherche documentaire en passant par les formations, les élèves et les enseignants (es) n'ont pas le temps de s'ennuyer.

Navigation sur Internet: Les séances de navigations sont destinées aux recherches personnelles des élèves et enseignants sur le Web. Ces séances sont conditionnées par le déboursement d'une somme participative de 200 Fcfa pour 1 heure, et 1500 Fcfa pour 10 heures

Une carte de navigation est nécessaire et donne droit aux autres services gratuits du centre. Elle est valable pour toute l'année scolaire et coûte 100 Fcfa. Les abonnements ont lieu toutes les heures ouvrables sauf les heures de formation. Pour les heures de navigation, veuillez consulter l'emploi du temps affiché sur le tableau à la porte.

Recherche documentaire : Dans le cadre d'une bonne compréhension et d'approfondissement du cours, des différents exposés, aussi d'une curiosité et culture personnelle, le projet World Links met dans le centre multimédia à la disposition des élèves et des enseignants, un ensemble de ressources pédagogiques : CD interactifs, documents, magazines, sites Web aspirés, encyclopédie Encarta 2002, etc...

Formation : Dans le souci d'intégrer les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) en milieu scolaire, le programme centre lance des appels à candidature à tous les élèves, pour des séances de formations. Ces formations sont assurées par des élèves et des enseignants animateurs du centre durant toute l'année scolaire et même pendant les vacances. Elles portent sur les modules suivants :

Initiation à l'informatique, création de sites Web avec Macromédia Dreamweaver4.

NB : une contribution, de 5000 FCFA pour chacun des deux premiers modules et de 7500 FCFA pour le troisième, est demandée lors de l'inscription. Les formations ont lieu les mardi, jeudi et samedi après midi. (Les inscrits sont programmés en fonction de leur emploi du temps)

Lecture de documents et de magazines : pendant leurs heures libres, des élèves peuvent avoir accès aux nombreux documents qui se trouvent sur place. Ces documents sont à utiliser sur place.

Projection vidéo : Une télévision (écran 21") est placée dans la salle d'attente du centre. Cette télévision est reliée à l'antenne TV5 et bientôt une antenne parabolique pour surtout bénéficier des innombrables ressources scientifiques.

Réalisation de projets collaboratifs : L'expérience ayant prouvé l'efficacité des projets pédagogiques dans l'intégration des NTIC en milieu scolaire, le programme World Links à travers ce centre, encourage ces types d'initiatives qui mobilisent élèves et enseignants. C'est ainsi qu'il met à leur disposition les moyens logistiques tels que les ordinateurs performants, des Web Cam, Caméscope, vidéo projecteur etc....

Pour cette année scolaire, la réalisation de plusieurs projets est prévue à l'intérieur du centre. Ce sont entre autres les exposés sur les sites pédagogiques, devoirs en ligne, publication des bulletins d'information, le projet "discours" et le projet freeware.

Les dix (10) établissements couverts par le programme World links au Burkina Faso et l'état des salles informatiques qui s'y trouvent :

Salle	Administration	Connexion Internet (par RTC)	Observations
30 ordinateurs et (Pentium II)	ord. 3 Ord (P1 à Pentium II)	Connecté sur ZCP zinda@zcp.bf	Réseau LAN fonctionnel avec 14 ordinateurs
Pentium 75	5 ordinateurs Pentium	Salle info en réseau connecté (zcp) nelson@zcp.bf	Administration en réseau et connecté à Internet
3 Pentium III	salles Chaque bureau administratif est équipé de 3 ordinateurs et en reseau	L'ensemble du lycée est en réseau et connecté à Internet lto@zcp.bf	
20 ordin (486 à 120)	16 ordinateurs		
36 à Pent 120)	4 ord (3 Ord 486 et 1 Pent 100)	Salle Info en réseau et connecté à Internet (L'administration est sur le cenatrin) unevocceto@cenatrin.bf	même reseau
1 Pent IV	*	Connecté à Fasonet Connexion et abonnement Internet gratuit	
II et un seveur 5 ordi PIII		Connecté à Fasonet : Saf2@fasonet.bf	

6	3 ordi P1	Salle info en réseau et connectée à Internet (Fasonet)	
1 imp Laser, 1		lyceocb@fasonet.bf	
100	2 ordi.	Réseau fonctionnel et connecté Internet	Salle initialement en réseau et connectée à Internet (fasonet)
		lpms@fasonet.bf	
Informatiques	Chaque bureau dispose de Connexion à Fasonet *		
de 24 ord Pent II machines		Lycee_professionnel@fasonet.bf	
1 imp Laser	5 ordinateurs (Pentium Administration connectée 100 à III)	(fasonet)	Seul l'ordinateur de la directrice est connecté
		smariet@fasonet.bf	
	*	Connecté Fasonet	
		dogonab@fasonet.bf	

2.2.4.2 Le réseau des inspecteurs de français

A l'image de l'initiative de formation à distance des directeurs d'écoles du primaire, un projet de formation à distance des inspecteurs de français est né et est appuyé dans ses actions par la composante N° 4 du Projet d'appui à l'éducation Nationale (PAEN). Les concepteurs de modules ont été formés du 21 au 25 février 2005 dans la salle RESAFAD/MEBA. Ces informations nous ont été données par messieurs Marcel SHELCHER, de la composante 4 et Ambroise KOLOGO, Coordonnateur du réseau des inspecteurs de français.

2.2.4.3 INTEGRATION DES TIC (OBJET/OUTIL) : Principaux développements et résultats en matière d'utilisation des TIC dans l'enseignement secondaire

Selon une étude réalisée par une équipe de consultants Messieurs Oumarou Sawadogo, Norbert Gnamou, Julien Yougbaré et Paul Béré sur l'enseignement secondaire général au Burkina Faso, l'informatique n'est pas enseignée comme matière à part mais est utilisée comme un instrument de travail dans les établissements qui disposent d'ordinateurs. C'est seulement dans certaines séries de l'enseignement secondaire technique comme la série H ou la série G2 que l'informatique est enseignée comme une matière. Cependant l'intégration des TIC dans le système burkinabè a été très tôt une préoccupation du gouvernement.

Plusieurs initiatives ont été entreprises pour intégrer ou promouvoir les TIC dans l'enseignement :

Le projet informatique

Initié en 1985 et soutenu par l'IBI (Bureau Intergouvernemental pour l'Informatique) le projet informatique dans l'enseignement a contribué à la formation des professeurs à l'informatique et à ses aspects socio – pédagogiques, à l'équipement des établissements pilotes (12) en livrant une soixantaine de micro – ordinateurs. Le projet informatique a débuté effectivement à la rentrée 1986–1987 avec 12 établissements pilotes choisis. Chaque établissement a reçu 6 microordinateurs. Près de 40 professeurs ont reçu des formations à l'initiation à l'informatique, à l'utilisation de logiciels, à la maintenance en micro-informatique et aux aspects socio-pédagogiques de l'informatique. Une centaine d'élèves (2nde et 1ère, 11ème et 12^{ème} année d'études) ont reçu des formations sur le système d'exploitation MS DOS ; le Word Perfect, le Basic etc. Cependant, l'absence de programme formel d'enseignement des TIC, l'insuffisance de la formation des professeurs, l'effectif pléthorique des élèves par classe, la surcharge horaire des professeurs formateurs ont rendu la tâche difficile au projet. Actuellement la BAD, (Banque Africaine de Développement) appuie le projet informatique et compte doter 15 établissements de 15 ordinateurs chacun.

2.2.4.4 Le projet TICE-BURKINA

Une étude commanditée par une ONG néerlandaise l'Institut International pour la Communication et réalisée par moi- même ; Madame KONE TAGO Haoua de février à avril 2006, nous a permis de découvrir le projet TICE-Burkina.

TICE -Burkina est né du projet Schoolnet- Africa. C'est une structure qui assure un programme de formation continue transversale à l'intention des enseignants du secondaire pour leur permettre de maîtriser les outils TIC afin de les intégrer dans leurs pratiques pédagogiques. Le projet a pour ambition de promouvoir et soutenir l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) pour mettre en œuvre les cours dans l'enseignement secondaire au Burkina Faso.

TICE Burkina intervient dans 12 lycées pilotes qui sont :

1. Lycée Nelson Mandela
2. Lycée Philippe Zinda Kabore
3. Lycée Municipal de Dédougou
4. Lycée Yamwaya de Ouahigouya
5. Lycée Provincial Lompolo Koné
6. Lycée Technique de Ouagadougou
7. Lavigerie
8. Lycée Diaba Lompo de Fada
9. Lycée Départemental de Pouytenga
10. Lycée Provincial de Yako
11. Lycée Communal de Yako
12. Lycée Provincial de Pô

Les enseignants de ces établissements reçoivent des formations continues intégrant l'utilisation des TIC. Ils bénéficient d'un accompagnement spécifique et d'une entraide de la part des responsables du projet TICE- Burkina. Des stratégies sont également développées pour amener des enseignants à encadrer leurs collègues dans la production de contenus pédagogiques en utilisant des logiciels spécifiques tels que hot potatoes pour les activités pédagogiques notamment les exercices, math type

qui est spécialement conçu pour les mathématiques. TICE -Burkina forme les enseignants pour développer leurs capacités à utiliser les outils de base que sont les outils de communication. Son action couvre tous les champs disciplinaires c'est-à-dire les mathématiques, le français, l'anglais, les sciences de la vie et de la terre, l'histoire et la géographie, la physique, la chimie, la philosophie et aussi certaines matières de l'enseignement technique.

Des formations initiales sont également dispensées dans ces lycées sur les outils de communication synchrone et asynchrone (mails, chats, forum, groupes de diffusion, etc.). TICE- Burkina appuie également Global Teenagers Project (GTP) dans ses actions en faveur de l'intégration des TIC dans l'enseignement secondaire. Ainsi donc, le projet participe à des échanges entre acteurs du secondaire et GTP. GTP organise souvent des journées de certification au cours desquelles les meilleurs élèves reçoivent des certificats. La contribution de TICE Burkina dans ce cas est financière. Une enveloppe de 50 000 à 75 000 F CFA peut être remise pour l'organisation de la cérémonie (achat de rafraîchissement, etc.). Les enseignants et encadreurs les plus méritants reçoivent également des certificats. Des formations techniques sont également assurées dans le domaine du scannage, de la manipulation des appareils photo numériques et autres, à l'intention des enseignants qui font la production de contenus médiatisés.

Les formations dispensées par TICE- Burkina se terminent généralement par une séance d'évaluation d'une durée de 15 minutes. Les fiches d'évaluation sont corrigées par la suite pour connaître le degré d'acquisition des connaissances et des compétences à l'issue de ces formations. Les enseignants formés sont suivis sur le terrain afin de vérifier si la formation qu'ils ont reçue est appliquée et si elle est restituée aux autres collègues qui n'en ont pas bénéficié. Toutes les formations organisées par TICE -Burkina sont liées à un programme précis. Des formations ciblées sont également organisées sur contrat de production avec accompagnement. Pour la production de contenus multimédiatisés, un contrat de montage vidéo est passé avec les enseignants et tout le matériel est mis à leur disposition. Ils doivent produire un petit film sur leurs disciplines et le faire visionner par TICE-Burkina qui en appréciera le contenu.

Mais TICE- Burkina est naturellement confronté à un manque de ressources aussi bien humaines que pédagogiques et c'est ce qui l'amène à développer une stratégie de collaboration avec la Direction Générale des Inspections et de la Formation des Personnels de l'Éducation (DGIFPE). Dans cette stratégie, TICE -Burkina entend également développer une synergie d'action qui va impliquer tous les projets qui oeuvrent dans ce domaine. Il s'agit là de parvenir à déployer des efforts pour mettre en place un système de gestion efficace qui prendra en compte les préoccupations réelles des différentes parties prenantes afin de permettre une intégration rapide et efficace des TIC dans l'enseignement secondaire.

2.2.5 L'enseignement supérieur

2.2.5.1 Le campus numérique francophone de Ouagadougou

Le campus numérique francophone de Ouagadougou est situé au deuxième étage de l'immeuble Belge de l'université de Ouagadougou. Le campus dispose de 3 salles équipées d'ordinateurs et connectées à Internet à un haut débit (environ 500 ko/S). il y a une salle équipée d'une quinzaine d'ordinateurs réservée aux consultants passagers ; une deuxième salle équipée d'une vingtaine d'ordinateurs réservée aux inscrits à la FOAD et une troisième salle d'une vingtaine d'ordinateurs réservée aux formations

Le Campus numérique francophone de Ouagadougou de l'Agence Universitaire de la Francophonie organise régulièrement des formations aussi bien en présentielle qu'à distance à l'intention du public burkinabé. Le programme de l'AUF est régulièrement présenté sur le site. Des informations sur l'actualité au Burkina Faso sont également présentées.

2.2.5.2 La DPNTIC

La direction de la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (DPNTIC) est une institution de l'université de Ouagadougou. On y trouve deux salles équipées et connectées à Internet avec environ une vingtaine d'ordinateurs chacune. Elle est logée au sein du centre de langue de l'université de Ouagadougou. Ce centre forme des étudiants mais aussi des fonctionnaires qui viennent pour leur mise à niveau en informatique.

2.2.5.3 Le RESAFAD/ Université de Ouagadougou

A la fin du séjour de l'assistant technique du RESAFAD, la structure a été scindée en deux, offrant l'opportunité ainsi à chaque ministère de se réorganiser pour pérenniser les acquis du programme. Le RESAFAD/ UO est donc la structure mère du RESAFAD au Burkina Faso. Grâce au dynamisme des acteurs qui y travaillent, le DUCM continue d'être dispensé. Pour l'année universitaire 2004- 2005, environ une trentaine de personnes sont inscrits pour cette formation.

2.2.5.4 L'Université Virtuelle Africaine (UVA)

L'Université virtuelle africaine (UVA) est un programme d'enseignement à distance de l'Université de LAVAL (Canada) qui utilise la transmission par satellite pour donner des cours dans les domaines scientifiques et techniques. Le programme de l' Université Virtuelle Africaine (UVA) a pour but de répondre aux besoins de maîtrise du savoir en Afrique à travers un enseignement à distance et une formation riche et de qualité.

L'objectif de l'UVA est de former une nouvelle génération de scientifiques, d'ingénieurs, de techniciens, d'hommes d'affaires et de professionnels de divers horizons capables d'amorcer et de soutenir le développement économique dans leurs pays respectifs.

L'UVA vise à compléter le système éducatif africain qui doit faire face à un afflux grandissant d'étudiants et à un déficit de matériel et d'enseignants en introduisant de nouvelles méthodes éducatives basées sur la puissance de la technologie et les télécommunications modernes.

La phase pilote de l'UVA a débuté en juillet 1997 et a permis de tester et valider le concept d'université virtuelle. Depuis le début de sa phase pilote, l'UVA a transmis plus de **2 000 heures de cours à plus de 9 000 étudiants** dans toutes les régions de l'Afrique subsaharienne. Actuellement, l'UVA travaille avec **22 universités partenaires** (14 universités anglophones et 8 francophones) à travers l'Afrique sub-saharienne.

Cette initiative a permis à des étudiants de l'UVA de prendre des cours donnés par des professeurs appartenant à des institutions de renommée internationale en Afrique, en Amérique du Nord et en Europe. Des cours sont offerts régulièrement dans les disciplines suivantes :

- Formations pré -universitaires
- Bureautique et technologies de l'information
- Langues
- Formation professionnelle des cadres d'entreprises (gestion et, management)
- Formation des enseignants
- Formation des journalistes
- etc...

L'UVA prépare actuellement sa phase opérationnelle au cours de laquelle elle offrira des formations diplômantes dans trois disciplines d'étude -- informatique, génie informatique et génie électrique. Il est prévu que les formations diplômantes soient offertes à partir de octobre 2000 dans les pays anglophones et l'année suivante dans les pays francophones. Au Burkina Faso, le responsable du programme UVA est le Professeur Hamidou TOURE directeur adjoint de la DPNTIC.

2.2.5.5 L'institut supérieur de Technologies (IST)

L'institut supérieur de technologies du Burkina Faso est un établissement d'enseignement supérieur qui a ouvert ses portes en 2000. Il forme de jeunes bacheliers à l'ingénierat des travaux en informatique. La première promotion de cet institut a fait sa cérémonie de sortie ce 12 mars 2005.

2.2.5.6 Le centre d'accès à l'information de Bobo-Dioulasso

Le Centre d'accès à l'information de Bobo-Dioulasso est situé à Nassau dans l'enceinte de l'université polytechnique de Bobo- Dioulasso. Il a été inauguré le 20 mars 2004 et a ouvert ses portes au public le 24 mai 2004.

Le CAI de Bobo-Dioulasso dispose d'un équipement composé de :

- une liaison spécialisée à 128 kbits
- un serveur
- seize (16) ordinateurs connectés à Internet
- une infothèque

Les principaux services offerts aux utilisateurs sont l'interrogation de bases de données, la commande de documents primaires, la messagerie électronique, la navigation sur le Web. Le CAI a un site web consultable à l'adresse : <http://bobo.bf.refer.org/>

2.2.5.7 L'Université Numérique Francophone Mondiale (UNFM)

c'est un projet créé sur initiative de la Fondation pour l'innovation Politique (FONDAPOL) et de la fondation Pathfinder.

En rappel, le 16 février 2005, nous avons reçu un message du Docteur Serge Bayala qui disait ceci :

« Bonjour Mme Koné et M TRAORE

Je vous écris pour vous informer d'un projet qui pourrait vous intéresser compte tenu de votre intérêt pour les TICs. Ce projet vise à la création d'une Université Numérique Francophone Mondiale (UNFM) et une fois sur pied sera placé sous l'égide de la coopération.

Je suis le Dr Serge Bayala, Managing Director de Educator One à Nairobi et Consultant pour la Fondation Pathfinder du Dr Cheick Modibo Diarra, Navigateur Interplanétaire, et la Fondation pour l'Innovation Politique à Paris, fondée par M Jérôme Monod, Conseiller spécial du Président Chirac, et dirigée par M Francis Mer ex-ministre des finances de la France.

J'ai reçu vos adresses par Mme Marie Hélène Le Goff, directrice du campus numérique de Ouaga, lors d'une visite éclair à l'AUF le 1 février 2005. Elle m'a également remis un numéro de téléphone que j'ai vainement tenté sans réponse. Durant mon bref séjour l'objectif était surtout de présenter le projet aux autorités nationales et aux techniciens, afin d'évaluer l'intérêt du pays. Pour le cas spécifique de votre ministère, je n'ai malheureusement pas eu l'opportunité de rencontrer une autorité du ministère de l'enseignement de base. Toutefois, les échanges avec le Prof Laya, MESSRS, ont été très fructueux et une lettre d'expression d'intérêt a été adressée au Président de la Fondation Pathfinder. Un point focal a également été trouvé au MESSRS en la personne de M Yonli, DEP du MESSRS. Un point focal joue un rôle d'information et de suivi de l'évolution du projet au niveau de sa structure, il joue aussi un rôle de lobby en mobilisant les données et/ou soutiens qui permettent de monter un cas solide pour sa structure. A une étape avancée, courant mai, une rencontre générale est envisagée dans l'un des pays membre.

J'attache un fichier qui présente globalement le projet, afin de vous permettre de mieux le comprendre. En retour, j'espère avoir votre avis sur le projet, vos questions, observations et votre intérêt à y être associés.

Cordialement,

Serge »

Description sommaire du projet de l'Université Numérique Francophone Mondiale

Contexte

La Fondation pour l'Innovation Politique (FondaPol) fondée par M. Jérôme Monod (Conseiller à la Présidence de la République Française), France, et la Fondation Pathfinder pour l'Education et le Développement-respectivement dirigées par M. Francis Mer (Ancien Ministre de la France) et le Dr Cheick Modibo Diarra (Navigateur Interplanétaire à la NASA, Ambassadeur de Bonne Volonté de l'UNESCO, et ancien PDG de

l'Université Virtuelle Africaine)- ont pris l'initiative de créer l'Université Numérique Francophone Mondiale (UNFM). Le Président de la Fondation Pathfinder a été co-opté pour mettre en place cette université.

L'UNFM se veut un réseau interactif d'éducation au service du développement des pays membres de la francophonie. Elle partira de l'Afrique Francophone au sud du Sahara pour s'étendre au Maghreb, en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. Sa vocation mondiale implique qu'une structure étagée sera mise sur pied : UNF Afrique, UNF Europe, UNFM Asie et UNF Amérique.

Programme

Afin de contribuer aux objectifs du millénaire l'UNFM mettra l'accent dans sa première phase sur :

- la formation des enseignants ;
- la formation des infirmières, infirmiers et sages-femmes ;
- la recherche.

Les objectifs du millénaire qui seront alors poursuivis étant : (i) l'Education primaire universelle ; (ii) l'amélioration de la santé maternelle et, (iii) la réduction de la mortalité infantile.

Les Pays

Huit pays africains au sud du Sahara ont été initialement identifiés pour démarrer le projet. Il s'agit de :

1. Bénin	5. Mali
2. Burkina Faso	6. Mauritanie
3. Burundi	7. Niger
4. Cameroun	8. Sénégal

Parmi les huit pays, une phase pilote couvrira le Burundi, le Burkina Faso et le Mali. Cette liste n'est pas encore, à ce jour, définitive. Elle est sujette à modification après l'étude préliminaire de faisabilité en cours.

Contribution des pays

Il s'agit d'un projet d'aide au développement et chaque pays contribuera dans la mesure du possible à la :

- mise à disposition de locaux devant abriter les équipements de l'UNFM ;
- mise à disposition de ressources humaines pour assurer la formation et la maintenance technique des équipements. Il est envisagé la standardisation des centres et le maintien à son strict minimum des charges récurrentes ;
- l'autorisation d'exploitation d'une VSAT pour l'accès rapide à Internet et la Visio conférence.

Le projet pourvoira à l'équipement technique et effectuera des interventions ponctuelles de maintenance. Il est important qu'une appropriation de la structure soit envisagée afin de l'inscrire dans un plan stratégique nationale de développement de l'éducation en générale.

Enjeux

Il est demandé qu'une lettre d'intention et de soutien soit adressée au Président de la fondation Pathfinder pour soutenir le projet et marquer l'intérêt national. Cette lettre pourrait également comporter l'intention d'abriter le siège de l'UNFM. Un accord de siège sera négocié avec l'État hôte à cet effet. Une compétition sera alors ouverte pour retenir le pays proposant les meilleures conditions.

Structure de l'UNFM

- Un Conseil de Tutelle, qui regroupera les Ministres de l'Education des pays participants sous le leadership du Ministre français en charge.
- Un Conseil d'Administration, qui regroupera des représentants des ministères participants, des personnalités universitaires et des personnes ressources, sous le leadership du Dr Diarra.
- L'UNF Afrique, qui sera dirigé par un Président Directeur Général et aura son personnel.

M Serge Bayala, chargé de mission de la Fondation Pathfinder et M. Olivier Archambeau, chargé de mission de la Fondation pour l'Innovation Politique ont effectué une mission au Burkina Faso en avril 2005. Messieurs et ont rendu visite aux étudiants de la FOAD qui suivent leurs cours à distance au Campus Numérique Francophone de Ouagadougou et nous ont fait part de l'ouverture de l'UNFM prévu pour juillet 2005. Le site de l'Université Numérique Francophone Mondiale (UNFM) a été inauguré le mercredi 1er juillet 2005. Située au sein du bâtiment abritant le Centre de Pédagogie Universitaire, l'UNFM a pour objectif d'assurer la formation professionnelle pour tous et à moindre coût. La cérémonie, présidée par le Ministre des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique, a vu la présence de membre du gouvernement, de l'ancien Premier ministre français Monsieur Alain Jupé, de madame Jupé, marraine de l'UNFM et de Monsieur Cheick Modibo Diarra, navigateur interplanétaire à la NAZA et président de la fondation pathfinder, qui en est le principal initiateur.

L'UNFM sera composée de deux universités, une émettrice, où le professeur ou le groupe d'enseignants chercheurs donne le cours dans une salle prévue à cet effet. Le cours est filmé (vidéo et son) puis est envoyé vers le satellite qui redistribue en direct le discours du professeur sur les universités partenaires, et une autre, réceptrice où, dans une salle équipée d'ordinateurs, un maître assistant veille à ce que les étudiants travaillent. Il aidera à poser les questions via le réseau et sera capable de faire les travaux dirigés. Il assurera, à la fin du cycle de formation, l'aide au contrôle des connaissances.

L'ensemble du cours sera enregistré et rediffusé en cas de besoin. Ce système de téléenseignement qui permet de donner ou de recevoir des cours à des milliers de kilomètres a pour avantage de baisser considérablement les coûts de formation (hébergement, transport, frais d'inscription), lesquels reviendront quarante fois moins chers que ceux d'une université de niveau comparable à l'étranger.

Afin de contribuer aux objectifs du millénaire qui sont l'éducation primaire universelle, l'amélioration de la santé maternelle et la réduction de la mortalité infantile, l'UNFM mettra l'accent dans sa première phase sur : la formation des enseignants ; la formation des infirmières, infirmiers et sages-femmes et la recherche.

Huit pays africains au Sud du Sahara ont été initialement identifiés pour démarrer le projet. Il s'agit de : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal. Parmi ces huit pays : le Burundi, le Burkina Faso et le Mali conduiront la phase pilote du projet, avec la création de trois modules en matière de santé. C'est en

septembre 2005, lors du sommet mondial de l'information que sera fait le point de cette phase pilote. Pour ce faire, chaque pays contribuera, dans la mesure du possible, à la mise à disposition de locaux devant abriter les équipements de l'UNFM, de ressources humaines pour la formation et la maintenance technique des équipements et de l'autorisation d'exploitation d'une VSAT pour l'accès rapide à Internet et la visioconférence. Le projet quant à lui, pourvoira à l'équipement et effectuera des interventions ponctuelles de maintenance. Il est envisagé l'appropriation de la structure par les pays, afin de l'inscrire dans un plan stratégique national de développement de l'éducation en général. Le Centre National d'Études Spatiales (CNES) de France et Alcatel Space, partenaires du projet, ont apporté des matériels de haute technologie (émetteurs, antennes satellites, récepteurs VSAT) et leur méthode pour que cette expérience aboutisse.

Une lettre d'intention et de soutien a été adressée par le président de l'Université de Ouagadougou au Président de la fondation Pathfinder pour soutenir le projet, marquer l'intérêt national et éventuellement comporter l'intention d'abriter le siège de l'UNFM.

Une compétition sera ouverte pour retenir le pays proposant les meilleures conditions pour abriter le siège de l'UNFM. Ils sont au total 50 étudiants à constituer la première promotion. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée de façon simultanée dans les pays concernés par cette Université. A cette occasion, le ministre des Enseignement secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique a introduit la requête de Ouagadougou pour abriter le siège de l'UNFM.

CHAPITRE III :

USAGES ET BONNES PRATIQUES DES TECHNOLOGIES ET DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION DANS DES SECTEURS HORS EDUCATION

3.1 La Délégation Générale à l'informatique (DELGI)

La délégation Générale à l'informatique est une institution opérationnelle de sensibilisation, d'assistance conseil, de planification et de coordination. Elle occupe un rang ministériel et à ce titre elle pour mission :

- La planification, la réglementation et le contrôle de l'informatique ;
- La planification, le suivi de la formation et de la recherche en informatique ;
- La délivrance des agréments pour la fourniture d'équipements et de services informatiques ;
- L'assistance et le contrôle technique des services informatiques, des départements ministériels et institutions d'État, des centres de traitement informatique, des centres de formation en informatique et de toutes autres structures publiques dont l'activité entre dans le cadre de ses attributions ;
- La supervision et la validation des schémas directeurs informatiques des ministères et établissements publics ;

- La promotion et la vulgarisation de l'outil informatique ;
- de donner son avis sur tout marché informatique de l'Etat et de ses démembrements.

La Délégation Générale à l'Informatique est dirigée par un délégué général à l'informatique et comprend quatre départements :

- Le département de la formation et de la promotion de l'informatique ;
- Le département des études et de l'informatisation ;
- Le département des infrastructures de communication informatique et de la maintenance ;
- Le département de l'administration générale et financière.

Elle a sous sa tutelle le Centre National de Traitement de l'Information ([CENATRIN](#)) et entretient des rapports privilégiés avec l'Ecole Supérieure d'Informatique (ESI) de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso.

La délégation générale à l'informatique intervient dans six (6) axes stratégiques qui sont :

- Conduire des études d'intérêt national, élaborer des normes et susciter des prises de décisions favorables au développement du secteur ;
- Accorder des agréments techniques aux sociétés de services, autoriser la création des noms de domaines et contrôler l'exécution des marchés publics concernant des produits ou services informatiques ;
- Susciter et/ou soutenir les initiatives et les projets structurants, stratégiques ou innovants :
 - par la sensibilisation et le conseil ;
 - en apportant une caution morale ;
 - en recherchant les financements nécessaires ;
 - en mettant à disposition du personnel technique qualifié ;
 - ou en servant d'incubateur ;
- Coordonner les projets interministériels d'intérêt national afin de garantir leur cohérence ;
- Acquérir et gérer les ressources devant pour des raisons économiques Économiques ou techniques être partagées par les départements ministériels et institutions (salles de formation, salles de développement, réseaux d'interconnexion, passerelle d'accès à Internet, etc.) ;
- Suivre et gérer la carrière du personnel informaticien de l'État.

La délégation générale à l'informatique est sous la tutelle administrative du Premier Ministère. Elle a conduit le vaste projet de création des sites web institutionnels pour le Burkina Faso.

La délégation générale à l'informatique possède au moins deux centres de formation en informatique et accueille régulièrement des apprenants de tous ages et provenant de divers milieux socioprofessionnels.

3.2 Le CENATRIN

Le Centre National de Traitement de l'Information, CENATRIN a été créé en décembre 1970. Il a le statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial depuis 1977 et jouit de la personnalité juridique et de l'autonomie financière depuis cette date. En 1994, il a été transformé en Société d'État au capital de 400.000.000 F CFA. Inscrit au registre du commerce sous le Numéro 5477/B le CENATRIN est agréé comme fournisseur de l'État sous le Numéro 99/91. Le numéro d'identification fiscale est 793 000 17 Y et le régime d'imposition est celui du droit commun.

Société prestataire de services informatiques, le CENATRIN a pour mission première la mise en oeuvre de la politique gouvernementale en matière d'informatique, la promotion et la vulgarisation de l'informatique tant dans le secteur privé que public au Burkina Faso

Le CENATRIN a également pour mission de mettre les technologies de l'information et de la communication au service du Burkina Faso. Il propose des solutions informatiques adaptées aux besoins des entreprises et de l'Administration Burkinabé.

Le CENATRIN est chargé de :

- La réalisation de tous travaux nécessaires au traitement de l'Information commandés par les services de l'État, des collectivités locales, des entreprises et organismes publics, parapublics et privés ;
- La formation du personnel informaticien en fonction de ses besoins et de ceux des services utilisateurs des techniques de l'Informatique ;
- L'information du public sur les techniques de l'Informatiques et sur les méthodes de gestion qu'elles permettent ;
- La fabrication, le montage, la commercialisation, la maintenance et le dépannage d'appareillages informatiques.

En ce qui concerne la formation, le CENATRIN dispense annuellement des cours programmées ou à la demande du client sur un grand nombre de thèmes informatiques. Environ une soixantaine de sessions de formation sont organisées par an dans plusieurs villes du Burkina sur les thèmes courants de la micro-informatique et de la Bureautique, mais également sur les thèmes plus spécialisés tels la maintenance, les systèmes d'exploitation et de gestion de réseaux et internet.

3.3 L'ONATEL

L'office National des Télécommunications (ONATEL) est une Société d'Etat créé le 2 novembre 1994 au capital de 12 000 000 000 F CFA. Il a pour mission de fournir des services de télécommunication de bonne qualité au plus grand nombre et aux meilleurs coûts.

L'ONATEL a pour objet la mise en place et l'exploitation du service public de télécommunications dans les conditions prévues par les textes en vigueur, la préparation et l'exécution des plans d'équipement en matière de télécommunications.

Ses activités sont principalement axées sur :

- la téléphonie fixe et mobile
- la transmission de données
- les liaisons spécialisées
- l'accès à l'Internet.

Le noeud national d'accès à Internet (FASONET) a été mis en exploitation en 1996. Au 30 juin 2002, on comptait plus de 3 550 comptes (ONATEL) d'accès RTC (soit plus de la moitié du parc national), 3941 abonnements mails, 40 LS installées et 11 sites hébergés. Un projet d'extension du noeud avec l'installation d'un noeud secondaire à Ouagadougou et d'implantation du protocole de routage dynamique BGP4 est en cours. La capacité de la porteuse d'accès à l'international est passée de 6 à 8 Mbits et un deuxième pour sécuriser la connexion à l'international a été établi.

L'ONATEL bénéficie du projet Initiative Internet pour l'Afrique (projet IIA) qui a permis la création de cinq (5) noeuds secondaires dans les principales villes et le renforcement du Centre d'Etudes et de Formation aux Technologies de l'Information (CEFTI).

Commutation : Transit international

L'ONATEL dispose d'un centre de transit international (CTI) de technologie numérique mis en service en 1991 et ayant les caractéristiques principales suivantes au 31 décembre :

- Signalisations utilisées : code 2, code 5
- capacité installée en circuits : 49 MICS soit 1 470 circuits
- capacité exploitée en circuits : 874
- taux d'occupation de 59,45 %

De même, la fonction transit international a été implantée sur le central urbain principal de Ouagadougou qui dispose de la signalisation n°7.

Commutation : Téléx et transmission de données - La composante commutation comprend :

Deux centraux téléphoniques de type ELTEX-V OMEGA à Ouagadougou et ELTEX-V Gamma à Bobo-Dioulasso ; au 30 septembre 2002, la capacité total équipée est de 786 lignes pour 152 abonnés.

Un commutateur de données par paquets X25 (FASOPAC) avec deux noeuds centraux mis en service en 1990 et qui offre des débits allant de 19 Kbits/s à 64 Mbits/s.

Transmission : Réseau de transmission terrestre grandes distances - Le réseau terrestre grandes distances est composé de 2 178 km de liaisons par faisceaux hertziens (FH) et de 230 km de liaison de câble MIC interurbain enterré.

Le réseau hertzien numérisé à 97,5 % offre :

- 393 MICS et 5 GP de circuits équipés ;
- des canaux 34 et 8 Mbits/s de transmission TV interurbaine ;

- 7 liaisons directes de capitale à capitale avec 6 pays voisins.

Le projet de liaison à fibre optique reliant les frontières de la Côte d'Ivoire, du Togo et du Mali sera bientôt mis en exécution. Ce gigantesque réseau de près de 1000 Kms satisfera les besoins de trafic en tout genre tant au niveau national, sous-régional qu'international.

3.4 La SONAPOST (Les Cyberpostes et cyberkiosques)

La SONAPOST a développé des initiatives visant à vulgariser l'utilisation de l'Internet au Burkina Faso. Ainsi, des cyberkiosques et des cyberpostes sont installés progressivement sur l'étendue du territoire. Des cyberpostes avec une connexion Internet à haut débit sont installés à la Poste centrale de Ouagadougou, aux agences de Dassasgho et Nemnin, et dans certaines grandes villes du Burkina Faso (Bobo-Dioulasso, Fada N'gourma, Tenkodogo, Ouahigouya). Des cyberpostes seront bientôt installés dans les villes de Koudougou et de Banfora.

CONCLUSION

Tout comme la plupart des pays subsahariens, le Burkina Faso est confronté à d'énormes difficultés en ce qui concerne le développement des télécommunications et son usage pour la formation à distance des enseignants. Les coûts des connexions restent très élevés et les services ne sont pas vulgarisés. Environ cinq à six provinces du pays bénéficient d'au moins une connexion par RTC. Le pays se débat inlassablement pour offrir des unités de soins de première nécessité, des écoles primaire pour relever le taux de scolarisation et d'alphabétisation qui sont respectivement de 52% et de 28%. Cependant des initiatives salutaires ont permis de placer le pays dans un processus de vulgarisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce sont entre autres l'implantation du programme RESAFAD à l'Université de Ouagadougou en 1997 et la recherche de sa pérennisation après à la fin du programme, l'ouverture d'un campus numérique francophone à Ouagadougou en 2003- 2004, la mise en œuvre de la stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication, le programme « e- éducation », le programme Partners In Learning de MICROSOFT, l'UNFM, le Projet cyber- écoles du NEPAD, les nombreuses initiatives des associations et ONG oeuvrant dans le domaine des NTIC, etc. Ces différents programmes et projets présagent donc un bon avenir pour le développement des TICE au Burkina Faso.

A/ Liste des documents consultés

1. Serge Théophile BALIMA : « La socio- économie des médias et des communications sociales au Burkina Faso : de la production à la consommation des messages » ;
2. Équipe de consultants (DELGI) : « Stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication » ;
3. Actes des rencontres RESAFAD, 13 –14 mai 2003, UNESCO Paris ;
4. Document cadre du Plan Décennal de Développement de l'Education du Base (PDDEB) ;

5. La commission e-Afrique : Plan de du suivi- évaluation du Projet Pilote NEPAD des cyber-écoles ;
6. Education aux Sciences, Mathématiques et Technologies de l'Information et de la Communication (SMICT) en Afrique sub-Saharien

B/Personnalités rencontrées :

1. Joachim TANKOANO, Délégué Général à l'informatique (**DELGI**) ;
2. Monsieur Christophe OUEDRAOGO : Directeur Général de l'enseignement secondaire Général (**DGESG**) ;
3. Monsieur Abdoulaye YATABARE : Directeur Général de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (**DGETFP**)
4. Monsieur Moussa BOURGOU : Directeur Général de l'enseignement de Base (**DGEB**):
5. Monsieur Pierre KOURAOGO, Directeur Général du Centre de Recherche, d'Innovation Éducative et de Formation (**DGCRIEF**) ;
6. Monsieur Boumgomdé Daniel OUEDRAOGO ; Coordonnateur du Programme Pilote Intégré Education et VIH/SIDA PPIE/ VIH/SIDA ;
7. Monsieur Tiri Ernest CONOMBO ; Expert en Education au PPIE/ VIH/SIDA ;
8. ; Monsieur Maïzoumbou SALEY ; Expert en TIC au PPIE/ VIH/SIDA ;
9. Madame Marie- Cécile SIRIBIE ; Directrice du Développement de l'Enseignement de Base (**DDEB**)
10. Monsieur TIOLE Tilka ; Responsable du Centre de veille technologique de la DRDP ;
11. Monsieur Abel KERE ; ARTEL
12. Monsieur Jean Marc YAMEOGO ; Coordonnateur du Programme du centre d'enseignement à Distance de Ouagadougou ;
13. Monsieur TAMINI Francis ; Proviseur du Lycée Technique professionnel de Bobo Dioulasso ;
14. Madame Nathalie NABALOU/SAWADOGO ; Gestionnaire du Site web de la TNB ;
15. Monsieur Oumarou SAWADOGO ; Directeur de l'Evaluation à la DGIFPE ;
16. Monsieur Adama TRAORE ; Coordonnateur du projet TICE- Burkina.

Références Bibliographiques

- 1- **CRDI, Université de Montréal, 2006** : Intégration des TIC dans l'éducation en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- 2- Emmanuel Lacroix, septembre 2002 : **L'Internet au Burkina Faso en 2002 : situation, enjeux et perspectives, mémoire pour le diplôme de l'Institut Français de Presse** ;
- 3- Roger Tréfeu, mars 1997 : **entrevue avec Pascal Renaud, in Revue Université, vol 18-1** ;
- 4- **Zannou Charlemagne, RIFOD, 2000** : L'Internet au Burkina Faso ;
- 5- Entretien avec le **Professeur Hamidou Touré**, Directeur adjoint du département des nouvelles technologies de l'université de Ouagadougou, juillet 2003 ;
- 6- **Université de Ouagadougou, janvier 2001** : « la refondation de l'université de Ouagadougou » ;
- 7- **Jacques Bonjawo, , 2002** : Internet, une chance pour l'Afrique, éditions Karthala ;
- 8- **Michel Serres, 1991** : Le Tiers instruit, Paris Editions François Bourin ;
- 9- **Jacques Perriault, novembre 2002** : l'accès au savoir en ligne, Paris, Editions Odile Jacob,;
- 10- **Patrice Flichy, 2001** : L'imaginaire d'Internet, Paris, la découverte ;
- 11- **Armand Mattelart, 2001** : L'Histoire de la société de l'information, Paris, la découverte;
- 12- **Amado OUEDRAOGO, Haoua KONE , 2006** : Programme Pilote Intégré Education-VIH/SIDA et NTIC. Étude de cas sur la lutte contre le VIH/SIDA par les TIC, P. 22.
13. **Equipe de constants MESSRS, 2004** : Intégration des TIC dans l'enseignement secondaire (Banque Mondiale)
14. **Equipe de consultants (DELGI), 2004** : plan de développement de l'infrastructure Nationale d'information et de la communication;
15. **Equipe de consultants (DELGI), 2005** : Plan d'action PIL de MICROSOFT pour le secteur de l'éducation, P. 50 ;
16. **Haoua KONE, 2006** Intégration des TIC dans l'Enseignement Secondaire du Burkina Faso : Etat des lieux (IICD), P. 30

Webographie :

17. site web du MESSRS- Burkina Faso : <http://www.messrs.gov.bf>
18. site web de TICE –Burkina : <http://www.tice-burkina.bf>
19. site web du CIEFFA : <http://www.cieffa.org>
20. site web du CD ROM PIL : <http://www.school.za/PILAfrica/fr>
21. site web de World Links : <http://www.worldlinks.bf>
22. site web du RESAFAD-TICE : <http://www.bf.resafad.org>

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEA : Association pour le Développement de l'Education en Afrique

AME : Association des Mères Educatrices

APE : Association des Parents d'Elèves

B2i: Brevet Informatique et Internet

BAD: Banque Africaine de Développement

BEP: Brevet Etudes Professionnelles

BEPC: Brevet d'Etudes de Premier Cycle

CCC/PEC: Communication pour le Changement de Comportement/Prise en Charge Communautaire

CEBNF : Centre d'Education de Base Non Formelle

CCED : Comités de Coordination et d'Exécution Déconcentrés

CPAF: Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

C2i: Certificat Informatique et Internet

CEP: Certificat d'Etudes Primaires

CETO: Collège d'Enseignement Technique de Ouagadougou

CIEFFA: Centre International Pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique

DAF: Direction de l'Administration et des Finances

DAS: Direction des Activités Scolaires

DCPM: Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle

DE: Direction de l'Evaluation

DELGI: Délégation Générale A l'Informatique

DESS: Direction des Enseignements Spécifiques du Secondaire

DESTPI: Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel Initial

DFCI: Direction de la Formation continue et de l'Insertion

DFPE: Direction de la Formation des Personnels de l'Education

DGEB : Direction Générale de l'Enseignement de Base

DGESG: Direction Générale de l'Enseignement Secondaire Générale

DGESTFP: Direction Générale de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle

DGIFPE: Direction Générale des Inspections et de la Formation du Personnel enseignant

DI: Direction des Inspections

DR : Direction Régionale

DRH: Direction des Ressources Humaines

EMP: Education en Matière de Population

ENF : Education Non Formelle

ENSK: Ecole Normale Supérieure de Koudougou

ESI : Ecole Supérieure d'Informatique
EPS : Education Physique et Sportive
FAD: Formation A Distance
FasoNet: Réseau National d'Interconnexion avec l'Internet (ONATEL)
FAWE: Forum for African Women Education
FOAD: Formation Ouverte et A Distance
GTP: Global Teenagers' Project
IBAM : Institut Burkinabé des Arts et Métiers
IICD : Institut International pour la Communication et le Développement
INSD: Institut National Statistiques et de la Démographie
INTERNET : International Networking ; Réseau télématique international d'origine américaine, constituant à ce jour le plus grand réseau mondial de communication.
ISPAD: Partenariat de la société d'information pour le développement de l'Afrique
IT Academy: International Training Academy
LS: Liaison Spécialisée
MEBA: Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MESSRS: Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MYSQL: My Structured Query Language
NEPAD: Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NTIC: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONATEL: Office National de Télécommunication
OPF: Organisation Panafricaine des Femmes
PAEN: Projet d'Appui A l'Education Nationale
PC: Personal Computer
PDDEB : Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PEPP: Projet de l'Enseignement Post-Primaire
PIB: Produit Intérieur Brut
PPIE/ VIH/ SIDA et NTIC : programme Pilote Intégré VIH/ SIDA et NTIC
PIL: Partners In Learning
PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
RENER: Réseau National de l'Enseignement et de la Recherche
RESAFAD: Réseau Africain de Formation A Distance
RESAFAD-TICE: Réseau d'Appui Francophone pour l'Adaptation et le Développement des TIC en Education
RTC: Réseau Téléphonique Commuté
SIGASPE: Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
TIC: Technologies de l'Information et de la Communication
TICE: Technologies de l'Information et de la Communication en Education
UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNEVOC: Centre des Nations Unies pour l'Enseignement Technique et la formation Professionnelle
UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VSAT: Very Small Aperture Terminal (Antenne Parabolique)